

Bagneux

- : - : - : - : -

CONSEIL MUNICIPAL

- : - : - : - : -

- 25 MAI 2021 -

Corinne Imbertie

Sténotypiste de Conférences

8 rue du Moulin Blanchard

92 220 Bagneux

☎ 01 46 12 96 05 - 📞 06 09 06 67 01

corinne.imbertie@gmail.com

SOMMAIRE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....	3
1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU MARDI 16 MARS 2021	3
2 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE DIVERSES INSTANCES MUNICIPALES EN REMPLACEMENT DE MME VALÉRIE FOCARD DE FONTEFIGUIÈRES, CONSEILLÈRE MUNICIPALE DÉMISSIONNAIRE	3
FINANCES	4
3 - REPRISE DE LA PROVISION SEMI-BUDGÉTAIRE POUR RISQUES DE CONTENTIEUX AVEC LA SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE (SARL) ADENORM	4
4 - FIXATION DES DISPOSITIONS APPLICABLES À LA TAXE DE SÉJOUR INSTITUÉE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BAGNEUX, À COMPTER DU 1 ^{ER} JANVIER 2022.....	4
5 - ACCORD DU CONSEIL MUNICIPAL SUR DIVERSES REMISES GRACIEUSES AU TITRE DES EXERCICES 2017, 2018, 2019 ET 2020	6
6 - OCTROI DE LA GARANTIE COMMUNALE AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ ANONYME (SA) D'HLM ÎLE-DE-FRANCE HABITAT RELATIF À UN PRÊT DE 5 31 000 € SOUSCRITS AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS, DESTINÉ À FINANCER L'ACQUISITION EN VEFA DE 59 LOGEMENTS SOCIAUX 94, AVENUE ARISTIDE BRIAND À BAGNEUX	7
7 - OCTROI DE LA GARANTIE COMMUNALE AU PROFIT DE LA SADEV 94 RELATIVE À UN PRÊT DE 9 M€ SOUSCRIT AUPRÈS DE ARKEA BANQUE INSTITUTIONNELS ET ENTREPRISES, DESTINÉE À POURSUIVRE LE FINANCEMENT DES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC ÉCOQUARTIER VICTOR HUGO	8
8 - OCTROI DE LA GARANTIE COMMUNALE AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ ANONYME S.A. HLM ICF LA SABLÈRES RELATIVE À UN PRÊT TOTAL DE 1 276 146 € SOUSCRITS AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS, DESTINÉ À FINANCER LA RÉHABILITATION DES 60 LOGEMENTS SOCIAUX DE LA RÉSIDENCE PIERRE SÉMARD, SISES 1 RUE PIERRE SÉMARD À BAGNEUX	9
TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	10
9 - APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS ET LA COMMUNE RELATIVE À L'ACCOMPAGNEMENT, AU TITRE DU PARTENARIAT Y AFFAIRANT DE LA CONSULTATION DU PUBLIC DANS LE CADRE DE LA MISE DE LA ZONE À FAIBLE ÉMISSION ZFE MOBILITÉ MÉTROPOLITAINE.....	10
10 - APPROBATION DE LA CHARTE SUR LA BIODIVERSITÉ DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DU SITE DES MATHURINS À BAGNEUX EN VUE DE L'OBTENTION DU LABEL APPELÉ « BIODIVERCITY »	14
11 - TRANSFERT AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ EN ÎLE-DE-FRANCE (SIGEIF) DE LA COMPÉTENCE COMMUNALE EN MATIÈRE D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGES DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET APPROBATION DE LA CONVENTION Y AFFÉRENTE ENTRE LA COMMUNE ET LE SIGEIF.....	19
12 - APPROBATION DE L'ACTE DE RÉSILIATION AU MARCHÉ N° 992101 PORTANT TRAITEMENT DE CARRIÈRES, FONDATIONS PROFONDES ET RENFORCEMENT DE SOL ET	

CONCLU ENTRE LA COMMUNE ET LES SOCIÉTÉS NGE FONDATIONS, SEFI INTRAFOR ET SPIE BATIGNOLLES FONDATIONS	23
13 - APPROBATION DE LA CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION (CIA) ENTRE LA COMMUNE ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL (EPT) VALLÉE SUD - GRAND PARIS.....	24
14 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À TITRE EXCEPTIONNEL À L'ASSOCIATION TOUS LES DOCS RELATIVE À SES ATELIERS ET SES FILMS RÉALISÉS EN PARTENARIAT AVEC LE CATTP ET LA MÉDIATHÈQUE DE BAGNEUX.....	25
15 - ADHÉSION DE LA COMMUNE AU RÉSEAU DES ACTEURS DE LA DYNAMIQUE ASL (RADYA)	26
16 - APPROBATION DE L'AVENANT (OU ACTE MODIFICATIF) N° 1 AU MARCHÉ N° 963101 CONCLU ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIÉTÉ SGE RELATIF AUX PRESTATIONS DE SÉCURITÉ, DE GARDIENNAGE ET DE SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS MUNICIPALES ET PORTANT MODIFICATION DE LA FORMULE DE RÉVISION DES PRIX.....	27
17 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE SIÉGEANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU BUREAU DE L'ASSOCIATION AGROCITÉ DE BAGNEUX	27
18 - APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE CONCESSION DE SERVICE RELATIVE À LA MISE EN PLACE DE PROJETS CULTURELS ET D'ÉLÉMENTS URBAINS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BAGNEUX	28
19 - APPROBATION DU PROTOCOLE D'ÉCHANGE ENTRE LA COMMUNE ET LE DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE RELATIF AUX CONDITIONS DE DIFFUSION ET D'UTILISATION DES DONNÉES CADASTRALES	28
20 - ADHÉSION DE LA COMMUNE À LA CENTRALE D'ACHAT DU SYNDICAT SEINE ET YVELINES NUMÉRIQUE ET APPROBATION DE LA CONVENTION Y AFFÉRENTE RELATIVE À LA RÉALISATION D'ÉTUDES EN VUE DE L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DANS LES ÉTABLISSEMENTS COMMUNAUX D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.....	29
21 - MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL PERMANENT	29
22 - VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'INDIVIDUALISATION DE L'ALLOCATION AUX ADULTES HANDICAPÉS (AAH).....	32

Bagneux

CONSEIL MUNICIPAL
- MARDI 25 MAI 2021 -

(La séance est ouverte à 20 heures sous la présidence de Mme Amiable.)

Mme le MAIRE. - Bonsoir à toutes et à tous, chers collègues. Je propose que nous commençons dès maintenant notre séance de Conseil municipal.

Nous installons ce soir Mme Chirinian Joëlle qui succède à Mme Focard de Fontefigières qui m'avait fait part de son souhait de démissionner, ce que j'ai évidemment acté. J'ai transmis à M. le Préfet.

Je n'ai pas vu encore la connexion de Mme Chirinian mais elle devrait normalement nous rejoindre.

Nous lui souhaitons la bienvenue au Conseil municipal.

Je passe la parole à Yasmine Boudjenah pour l'appel.

Mme BOUDJENAH. - Chers collègues, bonsoir.

Mme Boudjenah procède à l'appel...

AMIABLE Marie-Hélène, présente

BOUDJENAH Yasmine, présente

DURU Patrick, présent

MEKER Pascale, présente

MOUTAOUKIL Aïcha, absente, pouvoir à Bruno Tuder

BARBEROUSSE Olivier, présent

TRIVIDIC Chloé, présente

Le THOMAS Alain, présent

TUDER Bruno, présent

CILLIERES Hélène, présente

KANDEL Laurent, présent

BIDAULT Ingrid, présente

HADDAD Mouloud, présent
QUILGARS Jean-Pierre, présent
BALUTCH Nouraqa, absent, pouvoir à James Ndjehoya
BENSOUSSAN Paul, présent
REYNAUD Michel, présent
FAUVEL Élisabeth, présente
GUILLEMIN Nicolas, présent
B. CANAL Blodine, présente
PUJOL Corinne, présente
SALAUN Laurence, présente
LACRAMPE Rémy, présent
CHAMI-OUADDANE Nezha, présente
HOUSNI Farid, présent
NDJEHOYA James, présent
CHASSAT Lionel, présent
FOURNIER Rafaëlla, présente
DIMBAGA Sidi, présent
DOUVILLE Fanny, présente
TEDJANI Mehdi, présent
ABECASSIS Cyrielle, présente
GABIACHE Claire, présente
ABDOU Hakim, présent
BALSECA Agnès, présente
BIZERAY Léa, présente
ZAMBETTI Gilbert, présent
ROUSSEAU Jean-Luc, présent
MARTIN Patrice, présent
CHIRINIAN Joëlle, présente
KADOUCI Fatima, présente
ZANI Saïd, absent
OUEDRAOGO Serges, présent
CHIRINIAN Joëlle, présente

Le quorum est atteint, Madame le Maire.

Merci à tous pour votre participation.

Mme le MAIRE. - Avant de commencer l'ordre du jour, je vous annonce l'arrivée d'Annabelle Menet, notre nouvelle directrice générale adjointe, qui a commencé aujourd'hui.

Je vous avais annoncé qu'elle arrivait et qu'elle prendrait en charge le pôle ressources. Elle aura donc dans sa besace les ressources humaines, l'informatique, l'accueil, le service population, les finances et l'entretien.

Mme Menet est administratrice territoriale. Elle nous vient de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart. Elle connaît la ville de Bagneux car elle y a effectué, il y a quelques années, son premier stage INET.

Son arrivée était évidemment très attendue. Je lui souhaite en mon nom personnel et au nom de tout le Conseil municipal la bienvenue à Bagneux.

Je tiens évidemment à remercier une nouvelle fois l'ensemble de la Direction générale et, plus particulièrement, Caroline Métais qui a assuré l'intérim de ce pôle pendant plusieurs mois.

Annabelle, bienvenue parmi nous.

Un point sur la vaccination pour vous dire que, depuis le 19 mars, l'ouverture du centre de vaccination, nous avons eu 16 790 passages à la fin de la semaine dernière. 78 % des réservations se sont faites via la plateforme Doctolib sur Internet.

Nous avons déjà 6 610 rendez-vous pris pour les semaines à venir.

Bien évidemment, plus nous aurons de vaccins et plus nous pourrons vacciner celles et ceux qui le souhaitent.

Je tenais à vous donner cette information, car c'est un gros effort fait de la part du centre municipal de santé, des personnels médicaux (infirmières et médecins) avec l'assistance de l'unité locale de la Croix-Rouge Française qui vaccine, depuis une semaine, en collaboration avec le centre communal d'action sociale, en centre de vaccination et à domicile, pour les personnes les plus fragiles et empêchées de sortir de chez elles.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU MARDI 16 MARS 2021

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques ?...

Je n'en vois pas.

☞ VOTE : LE PROCÈS-VERBAL EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE DIVERSES INSTANCES MUNICIPALES EN REMPLACEMENT DE MME VALÉRIE FOCARD DE FONTEFIGUIÈRES, CONSEILLÈRE MUNICIPALE DÉMISSIONNAIRE

Mme le MAIRE. - En remplacement de notre collègue démissionnaire, nous installons Mme Chirinian en qualité de commissaire à la Commission droit et citoyenneté, à la commission d'appel d'offres en qualité de membre suppléant, à la commission pour concession de services comme membre suppléant et à la commission consultative des services publics locaux en qualité de

commissaire.

Je pense qu'il n'y a pas de souci sur ce point, qu'il y a unanimité. S'il y en a un, vous me le dites.

☛ **VOTE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Mme le MAIRE. - Nous passons maintenant aux délibérations financières.

Je passe la parole à Mouloud Haddad.

FINANCES

3 - REPRISE DE LA PROVISION SEMI-BUDGÉTAIRE POUR RISQUES DE CONTENTIEUX AVEC LA SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE (SARL) ADENORM

M. HADDAD. - Merci Madame le Maire.

Chers collègues, cette délibération concerne la reprise d'une provision semi-budgétaire que nous avons établie en 2015 dans le cadre d'une action en contentieux conduite par la Société Adenorm.

Pour rappel, cette société a été mandatée à l'époque pour intervenir sur le désamiantage du gymnase Marcel-Cachin.

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise ayant débouté le plaignant, dans un jugement rendu le 30 septembre 2020, le contentieux est ainsi clos.

Il vous est donc demandé ici d'approuver la reprise de cette provision semi-budgétaire d'un montant de 5 000 €.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci, Monsieur Haddad.

Il s'agit d'une provision budgétaire obligatoire quand il y a contentieux. Là, cela nous est favorable. Elle se conclut bien.

Il n'y a pas de questions ?..

(Aucune.)

☛ **VOTE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

4 - FIXATION DES DISPOSITIONS APPLICABLES À LA TAXE DE SÉJOUR INSTITUÉE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BAGNEUX, À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2022

M. HADDAD. - Madame le Maire, chers collègues, c'est une délibération désormais classique puisque, depuis 2018, nous votons le taux proportionnel à la taxe de séjour instituée sur le territoire de notre commune.

Ce taux proportionnel est, depuis lors, fixé à 3 %.

Le 30 juin 2020, le Conseil municipal avait fixé les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2021 pour différentes catégories d'établissements dont vous avez la grille détaillée dans le rapport de présentation.

Une de ces catégories, celle des établissements en attente de classification ou sans classement, était jusqu'alors plafonnée à 2,30 € la nuitée.

Or, la loi de finances 2021 a modifié le plafond de ce taux en le fixant à 4 € la nuitée, soit le taux

le plus élevé, celle des catégories des palaces.

C'est cette modification que nous vous proposons d'approuver, modification qui prendra effet à partir du 1^{er} janvier 2022.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci Mouloud Haddad.

Je pense que cela n'appelle pas de remarque.

Mme KADOUCI. - Bien évidemment, nous sommes pour l'application des dispositions de la loi de finances en matière de taxe de séjour, particulièrement le tarif applicable aux hébergements en attente de classification ou sans classement... Vous m'entendez ?

Mme le MAIRE. - On ne vous entend pas très bien. Nous avons compris le début.

Mme KADOUCI. - Je continue. Nous nous alignons sur le tarif le plus élevé adopté par la collectivité, nous sommes cohérents. Cependant, en termes d'attractivité, nous souhaitons savoir quelles mesures prévoit de prendre la ville pour accueillir de nombreux touristes.

Mme le MAIRE. - Monsieur Haddad, avez-vous compris la question de Mme Kadouci ?

Mme KADOUCI. - Voulez-vous que je repose la question, Madame le Maire ?

Mme le MAIRE. - Nous voulons bien. Pour ma part, je n'ai pas très bien compris votre question, Madame Kadouci.

Mme KADOUCI. - D'accord.

Nous souhaitons savoir quelles mesures prévoit de prendre la ville pour accueillir de nombreux touristes ?

Mme le MAIRE. - Votre question, c'est : comment la ville veut accueillir les touristes ? C'est cela ? Ce n'est pas du tout le prix de la taxe ?

Mme KADOUCI. - Oui. Je souhaite savoir comment vous comptez vous organiser pour prévoir l'accueil de touristes ?

Mme le MAIRE. - Aujourd'hui, il y a un hôtel à Bagneux. Il est situé avenue Henri Ravera. Celui-ci n'est évidemment pas occupé pour l'accueil de touristes en raison de la pandémie. Je pense que vous le connaissez, il s'agit de l'hôtel JADE.

Nous avons également un hôtel sur la RD 920 qui peut accueillir, vous le savez peut-être, des entreprises, mais aussi des particuliers, des personnes qui viennent travailler ou faire du business sur la capitale et qui cherchent des lieux pour être accueillies. Il y a une offre hôtelière sur la commune.

Mme KADOUCI. - Apparemment, l'hôtel JADE serait plutôt ouvert aux jeunes en difficulté. Ils ont été amenés à travailler avec le département et l'ASE. Ils accueillent des jeunes, non des touristes.

Mme le MAIRE. - Je sais. Il accueille aujourd'hui des jeunes en difficulté, puisqu'il n'y avait plus d'activité touristique.

Au passage, je peux d'ailleurs dire que cette décision de transformer cet hôtel en lieu d'accueil pour des jeunes a été faite sans concertation avec la ville. Je tiens à le souligner. Nous l'avons appris une fois que les choses étaient réglées.

Nous espérons que, lorsque la situation reviendra à la normale, l'hôtel JADE pourra reprendre son activité hôtelière traditionnelle qu'elle avait auparavant et qui marchait plutôt très bien puisqu'il fonctionnait avec des tour-opérateurs.

Il permettait à des touristes, qui cherchaient des prix plus attractifs que ceux de la capitale, de se loger.

Notre souhait est qu'il puisse redevenir un hôtel classique, une fois la pandémie terminée.

M. MARTIN. - Les locations Airbnb font-elles partie de cette catégorie de locations qui sont hors catégorie ou en attente de classement ?

Mme le MAIRE. - Oui.

Nous passons au prix sur la taxe de séjour.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5 - ACCORD DU CONSEIL MUNICIPAL SUR DIVERSES REMISES GRACIEUSES AU TITRE DES EXERCICES 2017, 2018, 2019 ET 2020

M. HADDAD. - Madame la Maire, chers collègues, ce sera très rapide, il s'agit d'une délibération très classique. Après examen de la commission de surendettement, il est demandé d'approuver des remises gracieuses de dettes de particuliers pour des prestations périscolaires, crèches et de frais médicaux pour une somme totale de 2 523,23 €.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Je suppose qu'il n'y a pas de souci, c'est une délibération traditionnelle.

M. OUEDRAOGO. - Rapidement. Sur ce point, nous sommes d'accord, nous voterons pour, pas de souci. En revanche, nous souhaitons savoir quelles dispositions sont prises ou prévues de l'être pour éviter que les débiteurs ayant fait l'objet de la présente remise gracieuse génèrent de contentieux à l'avenir, en d'autres termes, aurons-nous à voter une remise gracieuse au titre de l'année 2021 pour les mêmes débiteurs ?

Mme le MAIRE. - Nous aurons d'autres délibérations de ce type. Vous l'avez compris, il s'agit là de dettes à l'encontre de la commune de la part d'usagers de la ville. Les procédures ont été engagées pour récupérer, auprès de trois débiteurs, les sommes.

Le Trésor public nous demande d'abandonner les poursuites car il ne peut pas recouvrer les sommes. Il ne peut pas les recouvrer lorsque, par exemple, les bénéficiaires ne touchent que les prestations familiales. Le Trésor public ne peut pas prélever sur celles-ci.

C'est ce type de remise gracieuse qui passera régulièrement au Conseil municipal, mais qui n'est pas décidé par la ville.

En général, les tarifs de la commune, sont des tarifs au quotient vraiment adapté à la situation familiale et aux ressources des familles, mais quand l'endettement est trop important, le Trésor public considère que la famille n'a pas les moyens de payer et nous demande d'abandonner les poursuites.

Ce n'est pas une décision de la commune. Le Trésor public arrête les poursuites.

M. OUEDRAOGO. - C'est bien ce que j'avais compris.

Je voulais savoir si nous aurons à délibérer, peut-être l'année prochaine, pour des remises gracieuses portant sur les trois mêmes débiteurs. Je parle des trois personnes qui font l'objet de la présente délibération. Il y a des frais liés aux activités périscolaires, des crèches. J'imagine que qu'ils font appel aux prestations de la commune.

Je voulais savoir si, au niveau de la ville, des dispositions prévoient d'éviter de se retrouver à nouveau dans ce genre de difficultés.

Mme le MAIRE. - La ville n'exclut pas les enfants des activités parce que leurs parents ne payent pas celles-ci. C'est peut-être la première réponse.

Je ne peux pas vous dire si ces trois familles repasseront l'année prochaine. J'espère que non. L'objectif est que ces familles, également suivies par les services sociaux en général, puissent évidemment reprendre le paiement de leurs charges.

Je ne peux pas vous garantir qu'elles reprendront le paiement de leurs charges et que, pour une famille, nous n'aurons pas à nouveau un souci qui pourra apparaître. En tous les cas, nous n'excluons pas les enfants des activités pour non-paiement des parents. Nous essayons plutôt d'aller vers des solutions de suivi social. Cela peut être parfois réussi parfois plus compliqué parce que les ressources des familles ne s'améliorent pas ou l'endettement est trop embêtant.

Bien sûr, les services sociaux sont mobilisés pour accompagner ces familles.

Je vous propose de passer au vote.

➡ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6 - OCTROI DE LA GARANTIE COMMUNALE AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ ANONYME (SA) D'HLM ÎLE-DE-FRANCE HABITAT RELATIF À UN PRÊT DE 5 31 000 € SOUSCRITS AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS, DESTINÉ À FINANCER L'ACQUISITION EN VEFA DE 59 LOGEMENTS SOCIAUX 94, AVENUE ARISTIDE BRIAND À BAGNEUX

Mme CILLIERES. - Madame le Maire, chers collègues, bonsoir à toutes et tous.

Cette demande de prêt d'un montant de 531 000 € vient compléter une première garantie accordée à la fin 2019 pour l'ensemble du programme.

Il s'agit là d'un nouveau prêt de 531 000 €, qui était annoncé pour être mis en place ultérieurement dans le cadre d'un prêt de "Haut de Bilan Bonifié" mis en place par l'État.

Comme vous le savez, habituellement, concernant ces garanties communales, en contrepartie, le bailleur IDF Habitat s'engage par convention à accorder à la commune un droit de réservation de 20 %. En l'occurrence là, 20 % de 59 logements en réservation pour la commune de Bagneux représentent 12 logements.

La répartition vous est présentée : un T1, trois T2, quatre T3, trois T4 et un T5.

Il vous est proposé d'accorder cette garantie communale.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des remarques sur ce point ?

(Aucune.)

Je vous propose de passer au vote.

☞ **VOTE : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM S'ABSTENANT**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

7 - OCTROI DE LA GARANTIE COMMUNALE AU PROFIT DE LA SADEV 94 RELATIVE À UN PRÊT DE 9 M€ SOUSCRIT AUPRÈS DE ARKEA BANQUE INSTITUTIONNELS ET ENTREPRISES, DESTINÉE À POURSUIVRE LE FINANCEMENT DES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC ÉCOQUARTIER VICTOR HUGO

Mme le MAIRE. - SADEV 94, l'aménageur de la ZAC écoquartier Victor Hugo, compte tenu de ses besoins de trésorerie pour porter notre projet d'écoquartier Victor Hugo, a recours à un emprunt de 9 M€ qui tient compte d'abord des dépenses qui ont déjà été réalisées, des prévisions de dépenses d'acquisitions foncières estimées à 13 M€, des travaux pour 4 M€ dont près de 3 M€ pour l'aménagement du premier tronçon du parvis du métro et de la vente de charges foncières notamment de recettes décalées sur 2022 liées à la crise sanitaire.

La SADEV a sollicité une garantie de la ville pour cet emprunt de 9 M€ qu'ils vont souscrire auprès de Arkéa Banque.

Cette offre permet d'assurer que le ratio prudentiel d'endettement de la commune reste en deçà des 50 % de ses recettes réelles de fonctionnement. Nous étions, au BP 2021, sur un ratio de 13,03 %. En intégrant cet emprunt, nous serions à 14,93 % pour 2021, soit bien en dessous des 50 % autorisés.

Je vous propose donc de garantir cet emprunt pour continuer ce projet ambitieux au pied des métros.

Y a-t-il des interventions ?

M. MARTIN. - Mes chers collègues, nous sommes toujours étonnés de voir que l'ensemble des élus de la majorité vote ce type de résolution, sans éléments factuels de la part de SADEV 94 pour juger de la pertinence de cette demande.

On nous parle de dépenses déjà réalisées. Quelles sont ces dépenses réellement réalisées ? Aucun élément n'est fourni dans ce document.

SADEV 94 prévoit des acquisitions foncières à hauteur de 13 M€. Quelles sont précisément ces acquisitions foncières ? Il y a deux lignes très évasives sur ce qu'elles seront, mais nous souhaiterions savoir précisément les acquisitions foncières que souhaite faire SADEV 94.

Des travaux sont prévus au titre de l'aménagement du premier tronçon du parvis aux abords du marché. Pouvez-vous rappeler quels sont ces travaux précisément et de quel marché parlez-vous ? Sachant que, si vous créez un nouveau marché sur cette place, il sera en concurrence directe avec le marché Léo Ferré et le marché Dampierre, le jeudi, le samedi et le dimanche.

Concernant l'offre de Arkéa, qui est en annexe, ce n'est qu'une simulation. D'ailleurs, ils ont fait deux propositions : une à taux variable et une à taux fixe.

Je comprends à travers la délibération que l'on s'orienterait plus vers la proposition à taux fixe. Pourrait-on avoir l'offre finale de Arkéa qui confirme cela ?

Vous comprendrez qu'en l'état, nous ne pouvons pas voter cette résolution les yeux fermés en vous croyant sur parole.

Merci.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres interventions ?...

(Aucune.)

Monsieur Martin, je comprends que c'est toujours le même type d'intervention concernant l'aménageur de la ZAC écoquartier Victor Hugo.

Je voulais tout de même vous indiquer que vous avez eu tous les bilans des acquisitions foncières, notamment du CRAC de la ZAC Victor Hugo, qui ont été approuvés en séance du Conseil municipal en octobre 2020, en Bureau de territoire, vous avez les comptes rendus, le 12 novembre 2020 et les acquisitions prévues ont été données dans ces documents à ces périodes, vous pouvez vous y référer. Vous les y retrouverez.

Je pense que vous avez l'ensemble des éléments qui vous ont été soumis ce soir, ainsi que, dans les documents, la proposition d'Arkéa à SADEV 94 relative à cet emprunt. Vous avez l'ensemble du contrat, je l'ai également. Tous les conseillers municipaux ont eu un document qui date du 13 avril 2021 de la banque Arkéa à SADEV 94 qui explique toutes les conditions auxquelles est joint le tableau des amortissements proposé.

J'ai compris que vous vouliez vous abstenir ou voter contre.

M. MARTIN. - Nous votons contre.

Mme le MAIRE. - Madame Kadouci ?...

M. OUEDRAOGO. - Nous votons contre.

Mme le MAIRE. - Je ne vous ai pas répondu sur la place des métros. Il est effectivement prévu un troisième marché qui sera de nature différente que les deux autres, il est en cours de travail par les services municipaux.

Nous pensons qu'au pied de deux stations de métro de la ligne 4 et de la gare du Grand Paris, un marché peut tout à fait bien fonctionner du fait d'un flux de passagers et de salariés extrêmement important. Ce marché sera évidemment de nature différente du marché Léo Ferré ou du marché village. Le marché village est un petit marché de centre-ville et d'hyperproximité, le marché Léo Ferré est un marché plus important mais dans un autre quartier de la ville.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE :**

➤ **AVIS DÉFAVORABLES = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM**

8 - OCTROI DE LA GARANTIE COMMUNALE AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ ANONYME S.A. HLM ICF LA SABLÈRES RELATIVE À UN PRÊT TOTAL DE 1 276 146 € SOUSCRITS AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS, DESTINÉ À FINANCER LA RÉHABILITATION DES 60 LOGEMENTS SOCIAUX DE LA RÉSIDENCE PIERRE SÉMARD, SISES 1 RUE PIERRE SÉMARD À BAGNEUX

Mme CILLIERES. - Madame la Maire, chers collègues, nous vous soumettons à nouveau une délibération relative à une garantie communale au profit du bailleur ICF la Sablières pour un prêt de 1 276 146 €, au profit d'une réhabilitation des 60 logements de la résidence Pierre Sémard à Bagneux.

Ces 60 logements ont diverses typologies. Il s'agit là d'une réhabilitation ambitieuse pour un montant

de 45 500 € par logement qui comprend à la fois une amélioration énergétique du bâtiment par une isolation globale et les étanchéités, tout ce qui concerne les mises aux normes, les mises en conformité du bâtiment ainsi que de travaux intérieurs relatifs au confort et qualité de vie des locataires.

En contrepartie de cette garantie communale, est proposée une réservation, au profit de la commune, de 20 % des logements, soit 12 logements proposés dans la Résidence répartis en trois T3, huit T4 et un T6.

Il vous est donc proposé d'accorder cette garantie communale.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Il s'agit donc d'une réhabilitation très attendue par les locataires de ces logements sociaux pour un coût de 45 000 € par logement, une réhabilitation de bonne facture si je puis dire.

Y a-t-il des interventions ?... Des explications de vote ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

9 - APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA MÉTROPOLÉ DU GRAND PARIS ET LA COMMUNE RELATIVE À L'ACCOMPAGNEMENT, AU TITRE DU PARTENARIAT Y AFFAIRANT DE LA CONSULTATION DU PUBLIC DANS LE CADRE DE LA MISE DE LA ZONE À FAIBLE ÉMISSION ZFE MOBILITÉ MÉTROPOLITAINE

Mme MEKER. - Madame le Maire, mes chers collègues, concernant la zone à faibles émissions (ZFE) mobilité, c'est son nom actuellement, le moment est venu pour notre ville d'intégrer cette démarche qui est notamment portée par les élus métropolitains puisqu'au 1^{er} juin 2021, ce sont les 79 communes qui se situent à l'intérieur de la A86 qui banniront tous les jours de la semaine les véhicules qui ont la vignette Crit'Air 4 et 5, c'est-à-dire en gros des diesels d'avant 2006, j'ai bien dit les jours de semaine ; les jours fériés, le samedi et le dimanche, ces véhicules pourront être utilisés.

Lors du Conseil municipal du 26 janvier dernier, nous avons adopté un vœu qui portait nos exigences pour que l'entrée en vigueur de ce dispositif se fasse dans de bonnes conditions, c'est-à-dire en intégrant des enjeux sociaux inhérents à cette démarche.

Bien sûr, il y a d'abord un enjeu de santé en luttant contre la pollution et un enjeu environnemental pour limiter le dérèglement climatique auquel nous sommes confrontés.

Sur les enjeux de santé, je tiens à rappeler que, depuis 2013, les particules de l'air extérieur sont classées comme cancérigènes pour l'homme par le Centre International de Recherche sur le Cancer, le CIRC. Les transports routiers en sont une cause majeure. De fait, la pollution de l'air provoquerait chaque année en France entre 50 000 et 100 000 décès prématurés selon les sources.

La France est aussi condamnée par l'Europe pour ne pas agir assez vite dans ce domaine.

En matière environnementale, 64 % des émissions humaines d'oxyde d'azote sont liées au transport routier, il y a donc urgence à les réduire.

En effet, il y a cet enjeu social auquel la ZFE nous confronte assez brutalement, c'est bien le cœur et le sens des vœux que nous avons adoptés en décembre.

Le parc roulant des habitants et des professionnels est très impacté par la mise en place de la ZFE et peu d'aides existaient en 2019 au lancement de la ZFE au niveau de la Métropole du Grand Paris.

Aujourd'hui, le diagnostic sur Bagneux est le suivant : suivant les données statistiques pour le changement climatique qui sont compilées et notamment tout ce qui concerne les données sur les immatriculations, on peut dire qu'à Bagneux :

- sur un parc de véhicules particuliers de 13 385 véhicules, 14,7 % sont Crit'Air 4, 5 et non classés,
- sur un parc de véhicules utilitaires légers de 1 722 véhicules, 13,6 % sont Crit'Air 4, 5 et non classés,
- et, sur un parc de poids lourds de 82 véhicules, 56,7 % sont Crit'Air 4, 5 et non classés.

Les propriétaires de ces véhicules n'auraient pas eu une solution alternative par miracle dès l'entrée en vigueur de la ZFE. C'est pourquoi nous avons porté la nécessité d'avoir des mesures d'accompagnement concrètes.

Nous avons, par exemple, appuyé la nécessité d'avoir un guichet unique pour les usagers. C'était dans notre vœu. C'est désormais le cas, il en faudrait un aussi pour les collectivités, ce n'est pas encore le cas.

Une surprime de 1 000 € a été ajoutée pour aider les habitants des communes intégrant la ZFE à changer de véhicule. C'est à partir du moment où la commune rentre dans la zone de faibles émissions et mobilité.

Au total et grâce à notre mobilisation, dans notre commune partagée par nos nombreux élus de la métropole, nous arrivons à un total de 12 000 € d'aide en fonction des ressources des habitants pour un véhicule d'occasion et de 19 000 € pour un véhicule neuf.

Il faudra continuer à nous mobiliser pour exiger davantage de moyens pour la transition écologique notamment pour développer les aménagements cyclables, les mobilités douces et les transports en commun.

Je voulais aussi vous dire que, depuis le 17 mars, l'État a ajouté, à la capacité de cumuler toutes ces aides, un micro-crédit pouvant aller jusqu'à 5 000 €, garanti à 50 % par l'État et remboursable au maximum sur 5 ans.

À Bagneux, avec l'arrivée des métros dans le quartier nord ou avec les lignes de bus qui deviennent peu à peu 100 % électrique, c'est déjà le cas du 128 et du 188, c'est aussi le sens de notre accélération pour l'installation des bornes électriques sur l'espace public que vous présentera tout à l'heure M. Bruno Tuder, cette ZFE va bien dans le sens de ce que nous portons, en tout cas, nous y veillerons et y veillerons très fort.

Une fois cette démarche lancée, il y a un processus de consultation des communes alentour et des habitants qui durera au moins deux mois. Afin de pouvoir s'insérer dans la démarche de la ZFE M, le M. de mobilité, il est demandé au Conseil municipal, ce soir, d'approuver la convention entre la Métropole du Grand Paris et le Maire de Bagneux relative à l'accompagnement de la consultation

dans le cadre de la mise en place de la zone à faible émission métropolitaine.

Il s'agit donc de moyens financiers -vous le verrez dans les annexes- et d'un kit qui permettent d'accompagner la consultation des habitants dans un cadre qui est donc très réglementé et pour toutes les communes concernées à l'intérieur de l'A86.

Il s'agit donc également d'autoriser Mme la Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document y afférant.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce sujet ?

M. ZAMBETTI. - Madame la Maire, chers collègues, les enjeux environnementaux et de santé doivent être une priorité pour nous tous élus de Bagneux au-delà des clivages politiques. Pour cela, créer des Zones à Faibles Émissions de Mobilité est intéressant car cela protège les habitants de toutes sortes de pollutions excessives de l'air.

Encore faut-il donner les moyens aux habitants d'être les acteurs de la ZFE. Comment 2 300 Balnéolais vont-ils changer de véhicule en moins de 3 ans ?

Il faut savoir que cela touche les populations les plus déshéritées qui ont un parc de voitures de plus en plus vieillissant. Ces familles ont un budget tendu. Les véhicules électriques sont très chers. Les aides de l'État et les crédits sont insuffisants. Le marché de l'occasion ne permet pas aux habitants, comme aux entreprises, de renouveler les véhicules.

Trois ans pour rajeunir un parc automobile, c'est une aberration et va conduire à de fortes tensions sociales.

La consultation publique va permettre, à un bon nombre de Balnéolais, de découvrir ces nouvelles mesures et aux élus de mieux appréhender l'état de la ZFE sur les habitants de notre ville.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci. J'ai une demande d'intervention de Mme Fournier.

Mme FOURNIER. - Bonsoir. Merci de me donner la parole.

Pour le groupe communistes et citoyens, nous ne pouvons que nous féliciter de la mise en place d'une ZFE au sein de la Métropole du Grand Paris pour lutter contre la pollution de l'air.

C'est en effet une urgence sanitaire avec plus de 6 600 personnes qui décèdent de manière prématurée par an de cette pollution et c'est aussi, comme cela a été présenté par Pascale Meker, une urgence climatique.

Les citoyens en ont bien conscience d'ailleurs et se mobilisent de plus en plus en ce sens.

Les consulter ne peut qu'être qu'une bonne chose.

Toutefois, la mise en place de cette ZFE ne peut se faire sans de vraies mesures sociales d'accompagnement. C'est une fois de plus les populations les plus modestes qui sont doublement pénalisées : ce sont elles qui ont des véhicules polluants qui ne pourront plus circuler et ce sont, généralement, elles aussi qui vivent à proximité de sources de pollution comme les infrastructures routières, les grands axes de circulation, etc. Elles sont souvent dépendantes de leurs véhicules pour

aller travailler et ne peuvent le faire autrement.

C'est pourquoi au nom de notre Groupe, nous demandons des aides plus importantes.

Il est vrai, certaines ont été obtenues, mais cela reste insuffisant pour les salariés et les petits entrepreneurs des villes et quartiers populaires.

Il faut également des mesures fortes pour offrir une alternative à la voiture par des moyens plus importants par les transports en commun tout en révisant leur tarification pour les plus modestes.

Il faut favoriser aussi davantage les mobilités actives comme le vélo. Nous avons vu qu'il était possible de le faire lors de cette crise sanitaire avec, par exemple, les coronapistes.

Nous comptons donc sur une forte mobilisation des Balnéolais pour participer à cette consultation afin de revendiquer de vraies mesures sociales pour l'achat de véhicules non polluants ou le développement d'une offre alternative à l'usage de la voiture.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

M. REYNAUD. - Je vais reprendre un peu ce qui a été dit à mon compte : oui, les véhicules sont polluants, oui ils concourent au développement des maladies respiratoires des enfants d'abord des adultes aussi, oui limiter les émissions de particules cancérogène et inflammatoires est une urgence absolue et toute municipalité qui ne s'y résoudrait pas participerait évidemment à l'empoisonnement de ses concitoyens. Aujourd'hui nous savons autrefois nous devinions mais nous ne savions pas autant que nous le savons aujourd'hui.

Pour autant, si on ne peut que souhaiter que la limitation de cette pollution des véhicules polluants se fasse à marche forcée, il ne faut pas oublier tous ceux qui, par leurs faibles moyens, se retrouvent dans l'incapacité de se livrer à cette transition écologique.

En effet, comme l'a dit Rafaëlla, comme l'ont dit d'autres intervenants avant moi, l'État doit prendre sa part des efforts individuels par l'effort national à destination de tous ceux qui risquent de se retrouver interdit de se déplacer plus loin que leurs commerces de proximité.

Il s'agit évidemment des personnes âgées, notamment quand elles ont à se déplacer pour aller chez le médecin par exemple, mais il s'agit aussi de tous ces actifs dont beaucoup habitent les logements sociaux de la ville d'ailleurs et qui, par leur maigre salaire, ne peuvent pas envisager de changer de voiture de plus de 10 ou 15 ans.

D'autre part, que va devenir ce parc automobile interdit, lui aussi, de circuler si ses propriétaires se retrouvent obligés de le conserver par manque de moyens ?

Je pense que ce n'est pas la prime à la conversion de l'État de quelques milliers d'Euros même si elle est augmentée par la région, etc. qui fera la différence entre une voiture qui ne vaut plus rien car les Crit'Air 4 ne valent rien et une voiture d'occasion en Crit'Air 1 ou 2.

Ce même État qui prône pourtant une transition écologique vertueuse semble plus enclin aujourd'hui à augmenter le pouvoir d'achat des plus privilégiés d'entre nous qu'à œuvrer pour plus d'égalité et de solidarité pour la population française.

Quoi qu'il en soit, notre groupe votera cette résolution.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ?...

(Aucune.)

Tout le monde a compris que nous étions tous mobilisés pour apporter des améliorations dans notre Région. Cela passe évidemment par l'utilisation de véhicules propres qui ne nuisent pas à la santé des habitants de notre ville et de l'Île-de-France, mais vous avez toutes et tous évidemment souligné la nécessité de mieux accompagner notamment toutes celles et ceux qui ont beaucoup travaillé pendant le premier confinement et qui utilisent, parfois pour aller travailler, des modes de transport qui ne sont pas adaptés à leurs trajets ou à leurs horaires, des véhicules qui sont souvent les plus polluants.

L'enjeu pour nous - c'est particulièrement vrai pour les villes populaires - est d'obtenir que l'accompagnement de la part de l'État soit plus significatif pour toutes ces personnes qui ont de faibles moyens et qui seront obligées de convertir leur véhicule dans des délais extrêmement rapides.

La consultation qui sera lancée fera, je pense, remonter ce type de question, mais vous avez aussi compris qu'il y avait une obligation à s'intégrer dans la démarche de la ZFE. Je pense qu'il est temps, en tous les cas pour les raisons que nous avons toutes et tous évoqués, de le faire ce soir. C'est ce qui vous est proposé.

J'ai compris que tout le monde adopterait la délibération qui est en fait l'approbation de la convention entre la MGP et la commune pour l'accompagnement, le partenariat et la consultation des habitants sur ce sujet.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

10 - APPROBATION DE LA CHARTE SUR LA BIODIVERSITÉ DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DU SITE DES MATHURINS À BAGNEUX EN VUE DE L'OBTENTION DU LABEL APPELÉ « BIODIVERCITY »

Mme MEKER. - Les Mathurins, ce secteur d'aménagement, sont, pour la ville, un enjeu très important pour qu'ils soient à la hauteur de l'amélioration du cadre de vie et de la protection de l'environnement pour s'intégrer dans le projet de la commune qui tend à devenir une ville durable.

Le nouveau mandat porte bien au sein de son programme de faire de cette ville une ville qui fait face au changement climatique.

Alors, pour renforcer la protection et la préservation de la biodiversité, dans le cadre de ce projet urbain d'ampleur, la commune souhaite s'inscrire, partager et travailler avec les propriétaires, puisque, comme vous le savez, ces terrains ne nous appartiennent pas, qui sont BNP PPI, j'identifie bien les personnes mais je ne sais pas ce que c'est.

Mme le MAIRE. - Le I, c'est Immobilier.

Mme MEKER. - D'accord.

LBO France est l'autre propriétaire du site.

La ville et ces propriétaires du terrain, les promoteurs qui travaillent sur le terrain et l'EPT Vallée Sud Grand Paris veulent s'intégrer et agir dans le cadre des préceptes d'une charte d'engagement pour la biodiversité en vue de l'obtention d'un label dit BiodiverCity.

Ce label est ambitieux sur le plan paysager et écologique, il va soutenir le projet urbain et en faire un projet fortement engagé en faveur de la biodiversité.

La labellisation BiodiverCity se pense à l'échelle du quartier et le pendant de ce label qui s'appelle BiodiverCity Construction est exigé à l'échelle de chacun des macro-lots, des groupes immobiliers qui vont s'intégrer dans le quartier.

Cette charte biodiversité du quartier des Mathurins détaille des objectifs visés par l'opération et des actions qui devront être déployées par les parties prenantes du projet aux Mathurins, durant sa conception, sa construction et, ce qui est intéressant, au-delà durant la vie même du quartier.

Il y a 8 grands engagements que l'on peut énumérer rapidement comme suit :

- Maintenir et renforcer les continuités écologiques locales, ce qui n'est pas une mince affaire dans une opération de cette ampleur. Il faut être très vigilant.
- Favoriser l'accueil d'espèces cibles dans le quartier, par exemple le Renard et d'autres parce qu'il était présent et le restera.
- Intégrer le projet paysager dans le contexte écologique local.
- Garantir la qualité écologique des espaces verts sur le long terme.
- Décliner la stratégie biodiversité du quartier à l'échelle des lots.
- Réduire l'impact global du projet sur la biodiversité,
- Améliorer le bien-être et le cadre de vie des habitants par la biodiversité, c'est très important.
- Animer la thématique biodiversité dans le quartier.

Pour ce faire, une charte que vous avez en annexe est à signer.

Je rappelle que cette charte vient renforcer les attendus et les ambitions d'écoquartier que porte ce nouveau quartier qui sera très dense.

Cette charte biodiversité du quartier, vous l'avez dans votre dossier. Elle est assez détaillée. Elle porte aussi sur la qualité paysagère des constructions et des abords.

Enfin, vous verrez également un engagement en faveur de la biodiversité qui accompagne cette charte puisqu'il ne s'agit pas simplement de la signer mais de s'engager à la faire vivre sur le long terme en particulier avec un accompagnement, un suivi des espaces verts qui seront créés, une concertation et des animations prévues avec les futurs habitants du quartier ; quelque chose qui poursuive l'appropriation de cette nature en ville tellement importante dans la vie du quartier.

Je vous remercie.

Cette charte sera signée par la ville, BNP PARIBAS Immobilier, LBO et l'Établissement Public Territorial de Vallée Sud Grand Paris.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Y a-t-il des interventions ?

M. ZAMBETTI. - Merci.

Madame le Maire, chers collègues, ce label biodiversité dans cette nouvelle charte des Mathurins existe déjà au cahier des prescriptions architecturale et environnementale.

Pour mémoire, nous avons, pour sensibiliser les décideurs aux questions environnementales, le rapport de WWF France concernant l'aménagement des espaces, le label écoquartier suivant les principes du développement durable et le label biodiversité. Tous ces dispositifs sont destinés aux promoteurs et architectes.

Dans cette nouvelle charte, des engagements sont inscrits : maintenir la continuité écologique locale et favoriser l'accueil d'espèces animales dans le quartier mais que reste-t-il du site après la phase démolition ? Un vaste terrain décapé avec un quart de million de mètres cubes de coulis de ciment injecté en sous-sol, quelques bosquets à l'abord du bâtiment Y, une allée de peupliers au Nord et quelques arbres sur le talus des Pichets.

Il y a aussi la disparition de la faune avec les hérissons qui ne viennent plus, les chauves-souris qui ont déserté les lieux et un grand nombre d'oiseaux disparus.

L'activité de nouveaux chantiers, les déplacements des ouvriers et des engins empêchent la faune de revenir à court terme et à long terme.

Pour ceux qui connaissaient l'ancien site, il y avait des pins, des charmes, des peupliers d'Italie et tant d'autres. Plus de 200 arbres ont été abattus.

Depuis, 27 sujets labellisés ont été plantés sur le talus des Pichets avec des tas de bois, un hôtel à insectes posé au milieu des chantiers mais avec tous les mouvements de terrain, les vibrations et les bruits de chantier, le fragile corridor biologique passant le long du parc Mitterrand a été rompu pour des années.

Je ne vois pas pourquoi vous parlez de trame bleue, ce site ne présente pas de milieux aquatiques ou humides ; les plus proches, d'intérêt régional, se situent au niveau de la Seine, qui favorisent le déplacement d'espèces animales liées à l'eau.

De même, aucun plan d'eau n'est localisé entre ce fleuve et le site des Mathurins pour une éventuelle continuité bleue.

J'avais formulé, au Conseil municipal, que tous les nouveaux logements devaient être accompagnés de terrasses projetées vers l'extérieur.

Pas de réponse de votre part à ce jour pour finalement figurer dans cette charte avec l'obligation de 4 mètres carrés d'espaces extérieurs pour chaque logement.

Vous m'en voyez ravi.

Ce nouveau quartier des Mathurins avec les logements, l'activité et le lycée devrait accueillir plus de 12 000 personnes.

Étant donné la distance de plus de 1 km du secteur des métros, il va y avoir un accroissement de la circulation des transports en commun, sans oublier la population limitrophe des villes voisines qui viendra au métro. Un impact environnemental négatif est à prévoir.

Il serait intéressant que ce label biodiversité, qui est une demande volontaire d'engagement pour la biodiversité, soit établi pour l'ensemble de la commune.

Dans l'air du post-COVID, il faut absolument protéger l'environnement, toutes les réglementations les labels et autres chartes ne suffisent pas à enrayer l'augmentation du réchauffement climatique.

Ce constat n'est pas partagé par tous puisque les décideurs de Bagneux vont construire encore plus que les besoins des Balnéolais. Aucune voix ne s'élève des défenseurs de l'environnement et des

autres écologistes contre les 2 000 logements de plus que la ville va construire.

Une ville durable, c'est une ville qui se développe en fonction des besoins des habitants sans perte du patrimoine vert et en renforçant la biodiversité dans l'espace urbain à l'échelle humaine.

Peut-être qu'un jour vous viendrez à mon raisonnement afin de moins densifier Bagneux.

Je vous remercie.

Mme BOUDJENAH. - Un mot pour réagir aux propos qui viennent d'être tenus. Il ne s'agit pas d'aborder toutes les problématiques paysagères et environnementales. Ce label biodiversité, cette charte montre à quel point c'est un outil supplémentaire qui s'ajoute à notre charte de la promotion et de la construction.

La dernière version que nous avons adoptée en janvier dernier fait monter d'un cran l'exigence vis-à-vis des promoteurs sur les performances environnementales à atteindre, au-delà de la réglementation qui existe aujourd'hui.

Cet outil supplémentaire prouve l'engagement que nous souhaitons poursuivre pour relever le défi. Je vous rejoins sur cela, Monsieur Zambetti, sans forcément revenir sur l'histoire de ce site car, avant la Thomson, ce site était différent aussi.

Ce site a connu une vie que tout le monde a en tête : une grande entreprise entourée de barbelés qui ne faisait pas forcément la part belle aux espaces verts. Nous n'allons pas polémiquer, mais si l'on reprend les photos aériennes, on ne peut pas dire qu'il y avait beaucoup d'hectares d'espaces verts sur ce périmètre.

Sans revenir dans le détail sur l'histoire de ce site, nous savons très bien que nous avons un défi gigantesque à relever sur ce nouveau quartier dont je rappelle, comme l'a dit Pascale Meker tout à l'heure, que c'est un foncier qui n'appartient pas à la commune mais à l'égard duquel, depuis 2012 qu'il a été racheté par LBO France puis revendu en grande partie à BNP Paribas Immobilier, il y a deux ans, la ville a vraiment déployé beaucoup d'efforts pour qu'un partenariat, le plus fructueux possible, dans l'intérêt général, puisse s'installer, au lieu de laisser une urbanisation qui ne serait absolument pas maîtrisée, ce qui aurait pu être partiellement le cas.

Nous avons œuvré en revenant régulièrement devant le Conseil municipal puisque nous avons délibéré sur un projet urbain partenarial pour poser les bases d'un projet, le plus maîtrisé possible, avec des ambitions extrêmement fortes qui ne soient pas que résidentielles.

Je rappelle qu'il va y avoir du logement mais aussi de nouveaux emplois, de nouveaux commerces, un lycée d'enseignement général et d'autres types d'équipements.

Pour en revenir à la délibération qui nous occupe ce soir, je trouve très intéressant dans cette charte le fait non pas de courir après les labels mais d'avoir un cadre supplémentaire - je ne sais pas si vous l'avez lu dans le détail - qui pose des objectifs extrêmement précis et ambitieux qui sont un cadre dans lequel on va pouvoir, de manière extrêmement précise, dans le cadre de l'instruction des permis de construire, dans celui de la concertation pour le futur parc dont je vous rappelle ou je vous annonce pour rappel que c'est un sujet qui va nous occuper dans les mois qui viennent... La ville est en train de retenir la future maîtrise d'œuvre pour penser et concevoir ce que l'on appelle aujourd'hui le parc du Belvédère qui aura des vues superbes sur la vallée qu'il faudra préserver. Une fois que la maîtrise d'œuvre aura commencé un premier travail, nous irons vers les habitants, comme nous avons l'habitude de le faire à Bagneux, dans le second semestre pour concevoir ce parc avec

les habitants avec sans doute différents espaces et une continuité écologique entre les espaces verts du projet et le parc François Mitterrand qui est une source de biodiversité immédiate dans la commune et à proximité immédiate.

Je souhaite relever deux autres choses dans cette charte : les objectifs extrêmement forts sur les matériaux biosourcés pour le bâti. Par rapport à ce que vous avez dit, Monsieur Zambetti, sur la manière dont le site était préexistant, un des objectifs fixés dans cette charte est notamment de limiter l'imperméabilisation et d'aller à un coefficient - c'est un peu technique - de biotope par surface après projet meilleur que le quartier avant-projet.

Ce sont des ambitions extrêmement précises, extrêmement fortes mais c'est aussi, au-delà de la biodiversité végétale et animale, travailler au cadre de vie des habitants : vous avez évoqué les espaces extérieurs des logements avec comme objectif d'aller vers 100 % de logements ayant accès à un espace extérieur privé ou encore de végétaliser toutes les entrées et sorties des bâtiments.

Il y a énormément d'objectifs extrêmement précis et ambitieux sur lesquels, nous allons nous appuyer y compris sur les zones humides.

Bien sûr, nous n'allons pas faire dévier la Seine pour l'amener sur le quartier des Mathurins. Je pense que personne n'avait cette ambition.

Les zones humides, ce sont bien d'autres choses, il y a des mares naturelles sur le pré de La Lisette. Il existe l'idée de travailler à des noues. Il est extrêmement important d'avoir cette dimension environnementale dans notre projet.

Je termine sur une idée à l'égard de laquelle le Préfet a réécrit tout récemment à la ville pour l'inciter à poursuivre, nous n'en avons pas besoin mais c'est un petit clin d'œil, la démarche d'écoquartier sur les Mathurins en prenant appui sur la démarche saluée par l'État et d'autres partenaires de notre écoquartier de la ZAC Victor Hugo.

Je crois que c'est aussi un encouragement, une forme de reconnaissance. Certes, il faut aller au bout, il faut atteindre les objectifs, mais avec cette charte, ce soir, nous réaffirmons des ambitions extrêmement fortes. Je le rappelle, quand le foncier n'appartient pas à la commune, quand il reste très cher en petite couronne, maintenir l'objectif d'un quartier mixte avec une part de logements sociaux et des prix de sortie qui n'explorent pas est une volonté politique qu'il faut réaffirmer et que je voulais saluer ce soir.

Mme MEKER. - Deux mots. Beaucoup de choses ont été dites. C'est effectivement un enjeu majeur et un défi énorme, mais nous sommes en petite couronne, nous sommes confrontés à une densification difficilement supportable, il faut le reconnaître, mais c'est la vie de cette région, c'est là que le travail existe, il est là. Le terrain ne nous appartient pas. Nous ne sommes pas responsables de cette densification alors que le reste de la France est souvent très déserté. Personnellement, les écologistes et beaucoup de nos collègues ici ne supportent pas cela, mais nous faisons avec car nous faisons aussi au mieux pour nos habitants qui ont besoin de se loger. Je n'en disconviens pas.

Cette charte porte notre défi, elle est extrêmement intéressante car elle est très précise, les choses ont évolué très vite en quelques années.

Elle est portée par une association multi-acteurs que l'on appelle le Conseil International de la Biodiversité Immobilier, un grand nombre d'acteurs qui, enfin, est conscient de la réalité qui nous étirent avec ces zones : que la nature ne peut plus subsister sans qu'on l'aide, c'est comme cela. Je pense qu'il y a quelque chose d'un peu nouveau dans cette charte en particulier dans le détail où elle

pense un quartier/une zone, mais aussi au niveau des macro-lots avec des prescriptions pour chaque bâtiment avec un type de nature qu'il faut préserver avec déjà tout de même un inventaire. J'ai parlé du renard parce qu'il est très symbolique de ce quartier, qui a été des champs, des prés autrefois avant d'être une usine, mais on parle aussi de pipistrelles, d'oiseaux pas si fréquents que cela.

Cet outil nous permet vraiment, à nous ville, de nous engager. Nous avons tout de même une délégation « espace public et nature en ville » qui exprime bien le goût de faire, autant que faire se peut, le mieux possible, pour que cette nature reste présente en ville. Sur ce quartier de vie humaine qui va exploser, nous espérons bien que ce sera aussi un lieu où la nature pourra revenir. Nous sommes tout à fait d'accord, pour le moment, elle n'est pas là, mais quand on l'aide, elle revient souvent, elle nous fait encore ce cadeau. Il faut donc protéger au maximum pour le confort des personnes qui vont vivre dans ce quartier.

L'accompagnement prévu à long terme, après la mise en place de toutes ces prescriptions, est que la ville puisse y veiller, que l'on puisse interpeller puisque c'est aussi un outil de contraintes, que les promoteurs respectent ces engagements. C'est vraiment un outil indispensable. J'espère, en tout cas je le souhaite et nous ferons tout pour qu'il en soit ainsi, que, dans 10, 15 ou 20 ans, tout le monde sera satisfait et verra que l'on participe vraiment à cet effort important sur ce site qui a par ailleurs une qualité paysagère énorme.

Pour finir, M. Zambetti parlait de la trame bleue. Oui, une mare, une noue, une zone qui peut rester en eau toute l'année participe au bouillonnement, on peut dire cela comme cela, au développement de la petite faune et de la flore.

Merci beaucoup.

Mme le MAIRE. - Merci.

Je n'ai pas d'autres interventions.

Je partage bien évidemment ce que viennent de dire Pascale Meker et Yasmine Boudjenah sur ce qui vous est proposé ce soir avec cette délibération.

Je propose de passer au vote.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup. Monsieur Tudér, je vous passe la parole pour la délibération suivante.

11 - TRANSFERT AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ EN ÎLE-DE-FRANCE (SIGEIF) DE LA COMPÉTENCE COMMUNALE EN MATIÈRE D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGES DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET APPROBATION DE LA CONVENTION Y AFFÉRENTE ENTRE LA COMMUNE ET LE SIGEIF

M. TUDER. - Merci Madame le Maire. Bonsoir à toutes et à tous.

Je tiens tout d'abord à remercier les services municipaux et notamment la DEPE pour le travail réalisé et à venir, à mes côtés, concernant les infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

Depuis l'arrêt forcé dans toute la métropole du service Autolib, nous avons travaillé à une solution pour faciliter l'utilisation des véhicules électriques qui dépend notamment de l'existence de bornes de recharge sur l'espace public.

Tout d'abord, pour accompagner le changement de véhicules des Balnéolaises et des Balnéolais, je

tiens aussi à ce que Bagneux fasse un pas de plus dans la transition écologique. Nous en conviendrons, cette transition dépend notamment de nos mobilités.

Tout le monde n'aura pas un véhicule électrique dès l'activation des bornes de recharge, mais la présence de ces bornes sera un facteur supplémentaire pour encourager l'abandon des véhicules les plus polluants à Bagneux.

Pour le déploiement de ces bornes, nous aurions aimé qu'une offre unique soit offerte à la fois pour améliorer la lisibilité auprès des usagers mais aussi pour faciliter la circulation des automobilistes d'une commune à l'autre.

Finalement, ce sont trois acteurs qui proposent leur service : la Métropole du Grand Paris via Métropolis, le SIPPAREC et le SIGEIF.

Après réflexion et plusieurs études comparatives, nous vous proposons de retenir la proposition du SIGEIF qui répond en très grande partie à nos exigences :

- d'abord vis-à-vis de l'engagement demandé à la commune : le SIGEIF prévoit la possibilité pour la ville de sortir prématurément du partenariat si celui-ci ne nous satisfait pas, ce qui est d'une importance capitale.

- un critère important, peut-être le critère principal, a guidé notre travail, celui du service rendu aux usagers.

Pour que ces bornes de recharge soient utilisées par les Balnéolaises et Balnéolais, il faut que ce service soit attractif, c'est-à-dire qu'ils aient le plus d'avantages et le moins de contraintes et d'inconvénients possible.

Ce sera le cas avec le SIGEIF qui permet une utilisation sans abonnement avec des tarifs relativement bas et un forfait charges de nuit allant de 20 heures à 8 heures du matin.

Ces bornes, concrètement, seront déployées à partir d'un schéma proposé par le SIGEIF qui sera validé par la ville.

La répartition et la réutilisation des bornes existantes ou rétrofits sont aussi un gage d'écologie pour nous car il ne gaspillera pas le matériel existant lorsqu'il sera opérationnel.

Enfin, et j'en termine, fort des nombreux avantages de son offre, le SIGEIF rassemble aujourd'hui le plus grand nombre de collectivités engagées dans le déploiement d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques.

En plus de permettre aux Balnéolaises et Balnéolais de trouver des bornes plus facilement dans les autres villes de la métropole, le SIGEIF sera donc un acteur public incontournable si un travail d'harmonisation doit avoir lieu à l'échelle métropolitaine.

Avec l'arrivée de la ligne 4 à la fin de l'année et l'arrivée du Grand Paris Express avec l'entrée en vigueur de la ZFE, au quatrième trimestre et les différents aménagements d'espaces publics pour les mobilités douces, les infrastructures de recharge pour véhicules électriques viendront ajouter un atout de plus pour que Bagneux poursuive sa politique de transition des mobilités.

Nous vous proposons donc d'approuver le transfert au SIGEIF de la compétence portant sur l'installation et l'exploitation des IRVE en voies publiques, d'approuver la convention particulière entre la commune et le SIGEIF pour la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques et d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer cette

dite convention particulière et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci à Bruno Tudér.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. MARTIN. - J'ai deux petites questions.

J'ai bien entendu Bruno, merci pour les explications et le choix du SIGEIF.

Je comprends que le SIGEIF va percevoir l'intégralité des recettes d'exploitation et demeure seul habilité à en organiser la tarification. La mairie aura-t-elle un droit de regard sur cette tarification ? Aujourd'hui, je n'ai pas vu dans les papiers combien allait coûter pour les Balnéolais le coût d'utilisation de ces bornes, mais s'il devait augmenter nettement les tarifs, quel serait le droit de regard que nous pourrions avoir en tant que mairie, à part de casser le contrat complètement avec eux ?

En ce qui concerne le nombre de bornes, j'ai compris que cinq bornes allaient être mises en service. C'est peu pour une ville de 40 000 habitants. Est-ce une première étape ? S'accompagnera-t-elle d'étapes complémentaires en fonction du nombre de voitures électriques qui va croître dans l'année ou les deux ans qui viennent ?

Ce sont mes deux questions.

Merci.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres interventions ?

(Aucune.)

M. TUDER. - Concernant les recettes, à la différence par exemple de Métropolis, les villes auront un droit de regard sur la grille tarifaire, en cas de réévaluation des tarifs car une sorte de comité sera mis en place par le SIGEIF avec toutes les villes adhérentes, donc le principe de réévaluation de la tarification sera bien sûr mis au débat lors de ces comités. Nous avons un droit de regard sur la réévaluation des tarifs.

Concernant les bornes, ce n'est pas cinq bornes, nous avons actuellement huit stations ex-Autolib sur le territoire qui comportaient six plots de recharge par station. Nous allons retenir un certain nombre de ces anciennes stations. Comme il est dit dans la présentation, nous allons étudier avec le SIGEIF, station par station, la faisabilité de la mise en place d'IRVEs. Nous avons actuellement huit stations susceptibles d'accueillir des IRVEs.

Bien sûr, il n'y aura pas six bornes par station vu qu'à l'origine ces stations étaient dimensionnées pour accueillir six véhicules Bolloré qui étaient des Bluecars extrêmement petites. Nous nous acheminons plutôt vers 4 bornes de recharge par station existante.

Comme je vous le dis, cela fera l'objet d'une étude, nous ne serons pas limités à cinq bornes sur le territoire.

Mme le MAIRE. - Merci pour ces précisions.

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. BENSOUSSAN. - Oui. Je vous remercie Madame la Maire.

Chers collègues, au nom du groupe communistes et citoyens, la situation climatique nous impose de nouvelles stratégies notamment pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. L'Europe s'est fixé l'objectif de moins 30 % des émissions à 2030.

Pour cela, la directive 94 de 2014 de l'Union Européenne impose un cadre national d'actions, parmi celles-ci : le déploiement des IRVEs (Infrastructure de recharge des véhicules électriques), la multiplication par cinq du nombre de ventes de véhicules électriques d'ici 2022, l'interdiction d'ici 2040 des ventes de véhicules particulières à énergie fossile.

Tout le pays doit se mobiliser et il revient à chacune et à chacun de prendre sa part. Les collectivités doivent proposer de nouveaux moyens à destination de leur population.

Le label régional et le dispositif de financement des IRVEs vont aider à leur déploiement.

Comme l'a dit Bruno, trois offres ont émergé. Parmi elles, celle du SIPPAREC et du SIGEIF dans la continuité des actions vers un service public accessible et de qualité.

Ces deux offres sont très proches et le temps nous impose d'en choisir une dans le but de proposer ce service dans les mois qui suivent.

Le SIGEIF offre une couverture des garanties avec un réseau ouvert sans abonnement, sans surcoût pour les adhérents, on peut citer par exemple, comme l'a dit Bruno, le coût de la recharge de nuit à 10 €.

Il faudra rester très attentif au déploiement des véhicules électriques et des IRVEs pour les plus défavorisés qui vont être limités dans leur choix de remplacement futur et dans l'investissement financier correspondant, sans parler des contraintes de la ZFE qui vont accélérer cette mutation.

L'État se doit d'accompagner ces changements qui s'imposent à l'humanité, c'est-à-dire l'abandon des énergies fossiles, mais doit être au rendez-vous pour aider ceux qui vont être impactés plus durement par les impacts financiers.

Au nom du Groupe, je vous demande de soutenir cette proposition et de voter pour cette délibération.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci.

Je n'ai pas d'autres interventions ?...

(Aucune.)

Sur ce dossier, trois remarques.

Premièrement, évidemment Bruno Tudet l'a souligné, il est dommage que, dans notre région Île-de-France, trois entités soient en concurrence sur un projet qui aurait pu être un projet collectif qui intéresse toute l'Île-de-France puisque l'on a la métropole du Grand Paris et deux syndicats intercommunaux. Les difficultés de la gouvernance au sein de cette métropole du Grand Paris sont questionnées.

Je regrette que Vallée Sud Grand Paris n'ait pas conduit, pour les 11 communes, un travail en commun, à l'image de ce qu'a fait GPSO, notre voisin. Ce ne sont pas mes amis politiques mais il y a eu un vrai travail en commun, une volonté de porter ce sujet ensemble.

Je voulais également remercier Bruno Tudet et la DEPE parce que ce n'est pas un dossier simple, il a fait l'objet de plusieurs allers et retours. Ce soir, nous vous proposons une option car il est temps

que nous puissions avancer sur cette question importante et permettre à nos administrés qui acquièrent un véhicule électrique de le recharger.

Dans une commune où il y a beaucoup d'habitats collectifs, un gros travail est à mener avec les copropriétés et le parc locatif social afin que, dans les parkings existants aussi privés, il puisse y avoir le déploiement de bornes de recharge électrique car tout le monde comprend bien qu'il y a besoin que ce soit à proximité des habitations. C'est un autre enjeu sur lequel nous allons continuer de travailler.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

12 - APPROBATION DE L'ACTE DE RÉSILIATION AU MARCHÉ N° 992101 PORTANT TRAITEMENT DE CARRIÈRES, FONDATIONS PROFONDES ET RENFORCEMENT DE SOL ET CONCLU ENTRE LA COMMUNE ET LES SOCIÉTÉS NGE FONDATIONS, SEFI INTRAFOR ET SPIE BATIGNOLLES FONDATIONS

M. BENSOUSSAN. - Madame le Maire, chers collègues, pour les chantiers qui le nécessitent, notre ville doit traiter ses sous-sols, notamment au regard des carrières très présentes. Un marché a été passé en 2019 pour un an reconductible trois fois entre la commune et les trois sociétés dont les noms figurent dans la résolution.

Celles-ci ont les compétences pour traiter les carrières, les fondations profondes et le renforcement du sol.

Depuis cette date, les besoins de la commune ont évolué et, selon les cas de figure, le marché ne répond pas au regard de la complexité ou par manque de souplesse.

Les besoins à venir pour ce type de prestations viendront au-delà de l'échéance du présent marché.

Il sera nécessaire de prévoir une nouvelle consultation adaptée au futur projet en déclinaison de notre futur PPI.

Ce marché est un bon de commande et n'a ni montant mini ni montant maxi.

Il vous est demandé d'autoriser la résiliation de ce marché 992 101 qui ne donnera lieu à aucune indemnisation des titulaires.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Je pense qu'il n'y a pas de souci sur cette délibération ?...

(Aucun)

Je vous propose de résilier ce marché qui ne correspond pas à nos besoins.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13 - APPROBATION DE LA CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION (CIA) ENTRE LA COMMUNE ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL (EPT) VALLÉE SUD - GRAND PARIS

Mme CILLIERES. - Madame la Maire, chers collègues, il vous est proposé d'approuver ce soir la convention intercommunale d'attribution entre Bagneux et notre territoire Vallée Sud Grand Paris.

Comme vous le savez, la gestion des demandes et des attributions fait l'objet, depuis plusieurs années, de plusieurs réformes : en 2014, une loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine introduit la nécessité d'engager des actions communes entre la ville, les bailleurs, le territoire et les différents acteurs de l'habitat locatif social et notamment à travers les contrats ville.

La loi ALUR en 2014, la loi Égalité citoyenneté en 2017 notamment sur le besoin d'attribuer des logements aux ménages les plus modestes dans les quartiers plus attractifs et, enfin, la loi ELAN de 2018 qui, quant à elle, rend obligatoire la cotation et la gestion en flux des contingents.

Suite à ces différentes réformes, notre EPT Vallée Sud Grand Paris a obtenu la compétence sur le pilotage des attributions de logements et la gestion des demandes de logements.

Le document présenté ici est la convention intercommunale des attributions, c'est un document issu de nombreuses discussions entre les communes membres de l'EPT. Il fixe en gros un cadre et formalise nos orientations en matière d'attributions.

Cette convention intercommunale d'attribution, qui regroupe l'ensemble des acteurs du logement social sur le territoire, se décline, vous l'avez lu, en trois orientations principales : agir sur l'offre pour rééquilibrer le peuplement mieux répondre aux publics prioritaires et favoriser la mixité sociale.

Pour cela, elle propose plusieurs objectifs :

- Travailler sur les parcours résidentiels,
- Lutter contre la sur et sous-occupation des logements,
- Accompagner à la mise en place de la gestion en flux,
- Améliorer les conditions d'habitat dans le parc social,
- Mieux repérer les publics prioritaires,
- Favoriser l'accès au parc social pour les ménages les plus modestes.

Ces objectifs sont le fruit de plusieurs groupes de travail où la ville de Bagneux, et notamment le service habitat, a su présenter et porter les attentes et les besoins des Balnéolaises et Balnéolais du parc social et celles et ceux désireux d'obtenir un logement.

En termes de pratiques pour la ville, cette convention ne vient pas altérer notre travail et nos marges de manœuvre restent.

S'il s'agit d'objectifs sur lesquels l'ensemble des partenaires se sont mis d'accord.

Il faut garder en tête que ces objectifs étaient déjà ceux portés par la ville de Bagneux avant l'adoption de cette convention et notamment de favoriser l'accès le plus large possible des familles balnéolaises au parc social.

Les commissions intercommunales du logement CIIL seront l'occasion de faire des points d'étape sur l'avancement de ces objectifs avec les autres villes du territoire et les bailleurs.

Les principaux changements pratiques que va connaître la politique de l'habitat de la ville de Bagneux sont le passage à une gestion en flux et la mise en place d'un système de cotation obligatoire depuis la loi ELAN.

Il s'agira pour nous de travailler au système le plus vertueux en lien avec les communes membres notamment pour cette gestion en flux qui traduit nos priorités et nos ambitions pour le logement locatif social, à savoir le respect du droit de toutes et tous de se loger.

C'est pourquoi je vous propose aujourd'hui, chers collègues, d'adopter cette convention.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des interventions ?

Mme SALAUN. - Madame le Maire, chers collègues, au nom du groupe communistes et citoyens, l'Île-de-France traverse depuis plusieurs années une crise du logement et particulièrement du locatif social. Année après année, l'ensemble des acteurs du logement social, des bailleurs aux amicales en passant par les associations et les collectivités font le même constat : un manque massif de logements sociaux pour répondre aux besoins.

Cela est évidemment la conséquence d'un manque de volonté politique de la part du Gouvernement mais aussi à certaines villes, nombreuses dans les Hauts-de-Seine qui sont hors la loi en ne respectant pas la loi SRU qui fixe un objectif plancher de 25 % de logements sociaux par ville.

Dernièrement, la loi ELAN a confirmé une nouvelle fois le désengagement de l'État ainsi qu'une réduction importante des moyens alloués aux bailleurs.

Pour le droit au logement, notre ville agit sur plusieurs plans pour garantir à chacun un logement digne notamment auprès des bailleurs pour améliorer le cadre de vie et obtenir des réhabilitations.

Nous agissons au quotidien pour résoudre de nombreuses situations individuelles.

Je tiens à saluer aujourd'hui la détermination de notre Maire et de l'équipe municipale qui porte sans relâche la voix des Balnéolais et le besoin d'une politique de l'habitat ambitieuse au sein des instances de notre territoire Vallée Sud Grand Paris.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci Madame Salaun.

Y a-t-il d'autres interventions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

14 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À TITRE EXCEPTIONNEL À L'ASSOCIATION TOUS LES DOCS RELATIVE À SES ATELIERS ET SES FILMS RÉALISÉS EN PARTENARIAT AVEC LE CATTP ET LA MÉDIATHÈQUE DE BAGNEUX

Mme le MAIRE. - Alain le Thomas, c'est à vous...

Je vais présenter la délibération car nous n'entendons pas M. Le Thomas.

Il s'agit de l'attribution d'une subvention à titre exceptionnel à l'association Tous Les Docs relative à ses ateliers et ses films réalisés en partenariat avec le CATTP et la médiathèque de Bagneux.

Le CATTP c'est le Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel de Bagneux qui dépend du centre médico-psychologique de Bagneux.

En 2020, nous avons participé, à hauteur de 5 000 €, au financement d'un premier film intitulé : Cher Iris via le dispositif de l'appel à projets citoyens.

Le CATTP souhaite pouvoir, avec l'Association Tous Les Docs, reconduire en 2021 et poursuivre son projet.

Nous proposons pour ce faire d'attribuer une subvention de 5 000 € à nouveau cette année pour les aider à poursuivre ce projet, qui est un beau projet d'inclusion sociale et culturelle du centre d'accueil thérapeutique à temps partiel de la ville.

Je propose d'adopter cette délibération.

Y a-t-il des interventions ?

Mme B. CANAL. - Merci Madame le Maire. Bonsoir à tous.

Je tenais appuyer cette délibération dans la mesure où j'ai eu la chance et le privilège de voir les documents de cette association : une présentation a été faite à la bibliothèque Louis Aragon de Bagneux. Le travail réalisé était vraiment exceptionnel. De plus, Bagneux a eu la chance de recevoir un prix pour ce travail remarquable.

Je ne peux que soutenir, une fois de plus, cette demande qui nous est soumise ce soir.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Je vous propose de passer au vote.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

15 - ADHÉSION DE LA COMMUNE AU RÉSEAU DES ACTEURS DE LA DYNAMIQUE ASL (RADYA)

Mme FAUVEL. - Bonsoir. Lors de notre Conseil municipal du 15 décembre 2020, nous avons décidé de la création et du développement d'une coordination linguistique locale sur Bagneux.

Aujourd'hui, il s'agit d'approuver l'adhésion de la commune à Réseau des Acteurs de la Dynamique ASL (atelier sociolinguistique) pour 250 € (RADYA).

Il s'agit d'une association ressources et d'un organisme de formations pour les professionnels intervenant en ateliers sociolinguistiques en Île-de-France.

En adhérant à RADYA, nous permettons à nos acteurs des ateliers sociolinguistiques ASL, d'accéder à des outils professionnels et des formations facilitant le développement de ces ateliers.

Je vous propose donc d'approuver l'adhésion et d'autoriser Mme la Maire à signer tout document y afférent.

Mme le MAIRE. - Merci.

Je pense qu'il n'y a pas de souci avec cette délibération.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

16 - APPROBATION DE L'AVENANT (OU ACTE MODIFICATIF) N° 1 AU MARCHÉ N° 963101 CONCLU ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIÉTÉ SGE RELATIF AUX PRESTATIONS DE SÉCURITÉ, DE GARDIENNAGE ET DE SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS MUNICIPALES ET PORTANT MODIFICATION DE LA FORMULE DE RÉVISION DES PRIX

M. REYNAUD. - Depuis 2019, la commune de Bagneux a recours à un marché public pour la prestation de sécurité de gardiennage et de surveillance des activités municipales qu'elle a conclue avec la Société Sécurité Gardiennage Événementiel (SGE) dans le cadre de diverses manifestations liées à l'événementiel, à la gestion des squats et des chantiers sous gestion des services municipaux.

Il s'agit, là, d'un marché récurrent pour une durée de 4 ans qui nécessite une révision annuelle des prix à sa date anniversaire pour garantir l'équilibre économique des parties.

À la suite d'une erreur matérielle lors de la rédaction du marché, il a été omis de préciser la formule de révision des prix, ce qui rend difficile l'actualisation des prix.

Au regard de l'article L2194 du Code de la commande publique relative aux modalités de modification du marché, il y a lieu de passer un avenant n° 1 audit marché, afin de tenir cette situation.

Il est proposé en conséquence au Conseil municipal de se prononcer comme suit : approuver l'avenant numéro 1 ou acte modificatif numéro 1 si annexé au marché n° 963101 à passer avec la Société SGE et d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer ledit avenant numéro 1.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Vous avez compris que cela fait suite à une erreur matérielle.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

17 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE SIÉGEANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU BUREAU DE L'ASSOCIATION AGROCITÉ DE BAGNEUX

M. LE THOMAS. - Il s'agit de mettre en place les élus dans le collège de cette association qui en comprend trois, à savoir :

- le collège des fondateurs composé à égalité de deux élus et de deux membres de l'association R-Urban,
- le collège des associatifs qui composent l'association actuelle, elle-même composée de quatre associations,
- le collège des utilisateurs composé d'usagers de différents pôles de l'Agrocité (jardin, cuisine et bricolage).

Il est proposé au conseil municipal de désigner Pascale Meker et Lionel Chassat appelés à siéger au Conseil d'administration de l'association Agrocité et d'autoriser Pascale Meker et Lionel Chassat à siéger au bureau de l'association.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Il s'agit de la nouvelle association créée pour gérer l'Agrocité de Bagneux et donc de désigner nos deux représentants au collège des fondateurs.

Y a-t-il des remarques ?

M. MARTIN. - Oui, j'en ai une. J'aurais souhaité qu'il y ait un représentant de l'opposition et un de la majorité du fait que ce soit une cause apolitique. Il aurait été intéressant d'avoir ces deux élus de banc différent.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres remarques ?...

Je pense qu'il est naturel que ce soit les représentants de la majorité municipale qui représente la municipalité.

Sur ce point, je vous invite à regarder ce qui se passe du point de vue démocratique dans les villes que vos amis dirigent.

Je propose de passer au vote.

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS DÉFAVORABLE = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX**

18 - APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE CONCESSION DE SERVICE RELATIVE À LA MISE EN PLACE DE PROJETS CULTURELS ET D'ÉLÉMENTS URBAINS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BAGNEUX

Mme FAUVEL. - Comme vous le savez, au Conseil municipal du 6 octobre 2020, nous avons approuvé la concession entre la commune et Anagraphis qui nous permet de développer de magnifiques projets culturels et urbains dans notre ville qui l'embellissent et embellissent aussi notre vie, je l'espère.

Il s'agit aujourd'hui d'approuver un avenant à cette concession.

Le premier ajustement concerne la référence à la charte de la promotion et de la construction. Effectivement, la nouvelle charte a été approuvée en Conseil municipal du 26 janvier 2021, date ultérieure à l'approbation de la concession avec Anagraphis.

Le deuxième ajustement concerne le transfert de propriétés des œuvres à la commune après leur livraison, ce qui n'était pas mentionné dans la convention.

Je vous demande donc d'approuver l'avenant à la convention de cette concession.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

Les deux délibérations suivantes vont être présentées par Farid Housni.

19 - APPROBATION DU PROTOCOLE D'ÉCHANGE ENTRE LA COMMUNE ET LE DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE RELATIF AUX CONDITIONS DE DIFFUSION ET D'UTILISATION DES DONNÉES CADASTRALES

M. HOUSNI. - Bonsoir tout le monde.

Il s'agit là d'une délibération purement technique qui va permettre la transmission dématérialisée des informations entre les Hauts-de-Seine, la Ville de Bagneux et la Direction Générale des Finances et d'approuver le protocole entre la commune et le département des Hauts-de-Seine concernant la diffusion et l'utilisation des données cadastrales dans la continuité de la convention en matière d'échanges des données localisées signées entre la Direction des Hauts-de-Seine et la Direction Générale des Finances.

Mme le MAIRE. - Merci. Il s'agit d'une délibération technique adoptée dans toutes les communes. Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

20 - ADHÉSION DE LA COMMUNE À LA CENTRALE D'ACHAT DU SYNDICAT SEINE ET YVELINES NUMÉRIQUE ET APPROBATION DE LA CONVENTION Y AFFÉRENTE RELATIVE À LA RÉALISATION D'ÉTUDES EN VUE DE L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DANS LES ÉTABLISSEMENTS COMMUNAUX D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

M. HOUSNI. - Ce projet va permettre à la ville de Bagneux de satisfaire ses besoins en matière d'équipements et de projets numériques via la centrale d'achat du syndicat Seine et Yvelines numérique. Le fait d'adhérer à cette centrale d'achat va permettre à la ville de sécuriser ses achats dans ce domaine et de bénéficier de l'ensemble des projets pédagogiques proposés par cette centrale d'achat et cette entité juridique. Cela ne peut qu'être bénéfique pour la ville de Bagneux.

J'invite les membres à voter pour cette délibération.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci.

Je pense qu'il n'y a pas de souci non plus pour cette délibération ?... Il n'y a pas de question, non plus ?

(Aucune.)

➡ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

21 - MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL PERMANENT

Mme CILLIERES. - C'est un moment important de notre Conseil puisque, dans la mise à jour du tableau des effectifs, nous vous proposons de valider la création du pôle de transition écologique et de développement durable composé de trois agents de catégories A qui seront rattachés directement à la Directrice Général des Services. Il est prévu 3 postes pour animer ce pôle autour d'un ou d'une responsable, d'un ou d'une chargé (e) de mission écoresponsabilité de l'administration et un ou une chargé (e) de mission chargé de projet et sensibilisation aux enjeux du développement durable.

Voilà donc les trois emplois d'attachés territoriaux.

Les objectifs de ce pôle font partie intégrante de nos objectifs et du programme municipal de définition d'une stratégie globale, le but étant de promouvoir une culture partagée dans la collectivité pour intégrer les problématiques environnementales dans l'ensemble de nos politiques publiques comme un fil conducteur les irriguant. L'impulsion est en transversalité de la prise en compte des exigences environnementales dans les projets municipaux et ceci dès leur conception en soutien et

en animation au sein des services de notre municipalité. Comme je le disais également, ce pôle accompagnera tous les services dans la conduite du changement dans l'ensemble des pratiques professionnelles. Enfin pour le ou la chargé (e) de mission, un des deux, ce sera aussi la mise en place d'une démarche écoresponsable innovante au sein de notre collectivité.

Je crois que c'est une étape importante des objectifs que nous nous sommes fixés en termes de transition écologique et de développement durable proposé ce soir autour de la création de ces postes et de ce pôle de la transition écologique et de développement durable.

Nous avons aussi dans ce tableau d'effectifs un ajustement du temps travail d'un psychologue en lieu d'accueil enfants/parents (LAEP), un passage à temps complet à 50 %, des ajustements notamment en temps de travail pour des médecins au centre municipal de santé et une transformation d'emploi pour le recrutement du directeur ou de la directrice de la santé dont le poste est à recruter.

Je suis à votre disposition s'il y a des questions.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. MARTIN. - Nous sommes complètement d'accord avec vous.

Nous prenons en compte l'aspect transition écologique et développement durable, c'est indispensable et je pense que c'est le bon moment de créer une dynamique au sein de notre commune.

Créer un poste de référent ou de référente de la transition énergétique et développement durable nous semble indispensable.

Constituer un pôle de trois animateurs cadre A pour ce vaste domaine nous semble à la fois peu et de trop pour différentes raisons.

Trop peu car la tâche est immense. Ces trois personnes ne pourront pas tout traiter et cela demande aussi une expertise pointue. Ce sont des domaines nouveaux qui demandent une expertise pointue. Sur le marché de l'emploi, il n'y a pas énormément de compétences dans ce domaine.

À chaque décision prise par les élus, on devrait être capable d'évaluer ses impacts en matière de transition écologique et de développement durable.

De trop car il faut commencer à se poser la question : quel est le meilleur échelon pour être le plus efficace ? Est-ce l'échelon local, ce que vous proposez ? Est-ce l'échelon territorial Vallée Sud Grand Paris ? Est-ce l'échelon départemental ou régional ?

Je ne suis pas sûr que l'échelon local soit le meilleur échelon et le plus efficace car ces postes demandent une expertise pointue. L'objectif est de mutualiser au mieux cette expertise au profit de communes, mais aussi des communes environnantes. Les problèmes de transition écologique et de développement durable ne s'arrêtent pas aux portes de Bagneux mais concernent l'ensemble de nos communes.

Le deuxième point est plus managérial, j'en ai déjà parlé en commission. Pour être efficace, l'approche d'un référent unique qui s'appuie sur des chargés de mission clairement identifiés et valorisés dans les services me semble la meilleure approche.

Avoir quelques chargés de mission dans les services et deux chargés de mission en plus "centralisateurs" va être très compliqué à gérer. Autant avoir vraiment une personne référente de la

transition écologique et du développement durable. En revanche, qu'il y ait des chargés de mission clairement identifiés et valorisés dans chaque service me semble une meilleure approche du fait que cette personne référente fera le lien entre les organismes plus territoriaux autres que Bagneux et les services.

J'ai du mal à voir comment vont s'organiser les services qui vont avoir eux aussi leurs propres contraintes : ils seront drivés plus par les décisions des élus que par les décisions politiques.

Ces trois animateurs vont essayer de faire ce qu'ils peuvent, mais n'auront pas le pouvoir réel d'intervenir, de prendre des décisions, de faire des choix.

Merci.

Nous nous abstiendrons pour cette délibération.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Mme MEKER. - Monsieur Martin, votre argument est très bizarre. Je ne suis pas sûre qu'une seule personne suffise, je ne suis pas sûre non plus qu'un directeur et deux chargés de mission suffisent.

Vous l'avez vu en commission, les chargés de mission sont déjà très pointus sur ces sujets, immergés dans l'administration. Il s'y ajoute des personnels qui ont envie de développer ces compétences. Chacun dans ses missions a besoin de soutien, de mailler avec ses collègues, ils le demandent.

En revanche, on est sûr que ce que l'on va mettre en place va amorcer les choses. Le fait que cette culture soit tournée vers l'extérieur et enrichisse l'administration est un très bon début. Cela servira certainement, vu nos moyens, sur toute la mandature. Nous allons rencontrer toutes les volontés du monde qui sont présentes dans cette administration.

Leur dire qu'une personne serait mieux est vraiment un argument très étrange. Je regrette que vous vous absteniez vraiment par rapport à la qualité de cet argument.

Mme le MAIRE. - J'ai compris que c'était trop et peu. C'est compliqué évidemment. Sur l'échelon le plus efficace, je voudrais souligner que c'est un enjeu pour l'ensemble des collectivités locales, de la commune jusqu'aux régions. Nous ne serons pas de trop à nous mettre au travail sur ces questions extrêmement importantes pour l'avenir de la planète et de l'humanité.

Le fait de placer la cellule de transition écologique sous l'autorité de la Directrice Générale des Services revient à mettre cette ambition à un très haut niveau avec l'objectif d'irriguer l'ensemble de l'administration communale.

N'importe comment, comme quand on crée quelque chose de nouveau, il faut se lancer puis faire le bilan d'étape à un moment. Nous aurons à faire ce bilan d'étape pour savoir si l'outil dont je vous propose que nous nous dotions est efficace, s'il faut l'améliorer. Nous verrons tout cela en marchant.

L'essentiel pour nous est de donner ce signe pour notre ville et l'ensemble de l'administration communale.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE :**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

22 - VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'INDIVIDUALISATION DE L'ALLOCATION AUX ADULTES HANDICAPÉS (AAH)

Mme le MAIRE. - Vous avez eu ce vœu sur table. Je vais en dire quelques mots.

Depuis quelques mois, des associations et des collectifs agissent en faveur de l'individualisation de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH). Ils se mobilisent pour que cette mesure soit adoptée par le Sénat après son vote en première lecture à l'Assemblée, malgré l'avis du Gouvernement et de la majorité.

L'AAH a été créée afin de garantir un revenu minimum prenant en compte leur situation particulière d'une personne porteuse de handicap.

Je pense que vous êtes évidemment tous au courant, les personnes handicapées rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi. C'est en partie un outil de redistribution pour pallier cet éloignement du marché du travail que connaissent nombre de personnes en situation de handicap.

Aujourd'hui, cette allocation dont le montant maximal peut atteindre 900 € est calculée en fonction des revenus du foyer, donc du conjoint. Dans ce contexte, le mode de calcul contribue à appauvrir particulièrement les ménages composés d'un adulte handicapé.

Les différents acteurs mobilisés réclament ainsi l'individualisation de l'AAH. Il s'agit de faire évoluer le mode de calcul en ne prenant plus en compte les revenus du conjoint pour garantir aux personnes handicapées une véritable autonomie financière. Cela devrait être en effet un droit.

Grâce à cette mobilisation, un projet de loi a été adopté en mars suite à l'adoption d'une proposition du groupe de la gauche démocratique et républicaine à l'Assemblée, l'an dernier en première lecture. À l'heure qu'il est, le gouvernement ne soutient pas ce texte.

Pour une commune comme la nôtre qui accueille plusieurs organismes de personnes handicapées et compte de nombreux foyers concernés, il nous apparaissait utile que notre Conseil municipal soutienne ce vœu et le fasse savoir.

Évidemment, il s'inscrit pleinement dans notre politique publique et dans la charte du handicap que nous avons adoptée récemment qui vise précisément à étendre les droits des personnes en situation de handicap.

Je pense que nous avons intérêt à ce que l'Assemblée générale puisse, en deuxième lecture, le 17 juin prochain, adopter ce projet de loi qui serait une mesure de justice sociale.

Je vous invite donc à soutenir ce vœu.

Je vous passe la parole pour les interventions des groupes.

M. MARTIN. - Cela paraît important de voter ce vœu.

Cette mesure est très importante, notamment pour les femmes en situation de handicap, qui ont d'autant plus besoin d'indépendance financière qu'elles peuvent être victimes de violences conjugales (selon l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, elles sont 34 % à être concernées par ces violences, contre 19 % des femmes valides).

La quasi-unanimité des groupes au Sénat (Centristes, LR, écologistes, socialistes, RDSE et CRCE) a voté en faveur de la proposition de loi et, à nouveau, contre l'avis du Gouvernement. C'est quand même nouveau. La procédure est assez nouvelle, puisque, pour la première fois depuis la mise en place de la plateforme de pétitions voulue par le Président du Sénat, Gérard Larcher, une pétition

demandant la désolidarisation de l'AAH des revenus du conjoint a recueilli plus de 100 000 signatures.

Les sénateurs se sont donc saisis du sujet, toute tendance politique confondue, en inscrivant ce texte au calendrier parlementaire, plus tôt que prévu. C'est une bonne chose.

Pour les sénateurs, le succès de cette pétition illustre les attentes très fortes des associations et des citoyens sur ce sujet.

Mme le MAIRE. - Merci.

Madame Canal, c'est à vous.

Mme B. CANAL. - Merci Madame le Maire. Bonsoir à tous. Ce vœu est, je pense, l'occasion pour moi d'attirer votre attention sur les dispositions de la loi du 11 février 2005 qui définissent un nouveau cadre législatif où les préoccupations des personnes handicapées sont plus ou moins prises en compte. Il s'agit également de prendre en considération ce devoir et même cette obligation de solidarité envers cette part non négligeable de notre population tant en situation que porteuse de handicap. Il s'en est découlé le principe directeur du droit à compensation qui incombe à la Société envers eux.

Il est bon de rappeler qu'il n'est pas question ici d'une quelconque forme de charité mais d'entraide à un groupe social distinctif.

L'actuelle majorité municipale l'a compris et a décidé d'en faire un élément préférentiel de son plan d'action. À cet effet, diverses actions, Mme le Maire l'a souligné, ont déjà été envisagées et la charte handicap a été mise à jour afin d'inclure les nouveaux intervenants comme les aidants, ainsi que les institutions dédiées. Il est vrai que la notion de handicap appelle une transversalité fonctionnelle de manière que les résultats soient probants et qu'effectivement ce soit les populations ciblées, cette population particulière, qui puissent réellement en bénéficier.

Il convient de souligner qu'à travers cette loi, ce droit à compensation s'est considérablement étendu depuis en consacrant notamment le principe de non-discrimination, l'inclusion notamment scolaire, le travail protégé au sein d'établissements et service d'aide par le travail, les ESAT, etc.

Il devient intéressant de fédérer autour d'un principe de construction de projets de vie pour et par chaque personne en situation de handicap. Le contexte actuel, on l'a déjà dit, semble offrir la possibilité d'entrevoir cette construction sociétale à l'égard de nos concitoyens frappés de handicap.

Parmi les différents outils et instruments mis en œuvre en France, Mme le Maire l'a déjà souligné, il y a l'AAH qui a été étudiée et élaborée afin de permettre aux handicapés de bénéficier d'un appui financier susceptible de les aider à couvrir une partie de leurs besoins.

Cette prestation qui consacre à certains égards un niveau d'autonomie financière lorsque l'on porte un handicap est calculée sur la base des revenus du ménage.

Malheureusement, pour un couple, dès que le niveau de revenu atteint la somme de 19 607 € annuels -ce sont les chiffres pour 2020- l'AAH n'est plus versée à la personne conjointe handicapée.

Il en est révélé dans la vie pratique que la distribution de cette allocation semble elle-même porteuse, d'une certaine manière, d'un handicap majeur en ce qu'elle prive certains bénéficiaires de la prestation, à cause de simples dépassements de revenus.

Il a été constaté que ceci pénalise alors l'autre conjoint ou partenaire, d'une part, en accroissant dans

une certaine mesure la dépendance financière et, d'autre part, en faussant la relation du couple par l'introduction d'une forme de dépendance et de domination surtout à l'égard des femmes comme le soulignait M. Martin tout à l'heure.

Une analyse sommaire de cette situation apporte pour notre édification certaines clarifications.

Il faut savoir que, pour un niveau de salaire moyen de 1 630 €, c'est à peu près ce que les 19 607 € annuels représentent en termes de salaire soit à peine le smic, le smic dont le montant s'élève à 1 554,58 € brut mensuel, soit 1 231 € nets.

Il paraît aberrant de constater qu'un homme ou une femme bénéficiaire de l'AAH devienne totalement dépendant financièrement de son conjoint ou de sa conjointe avec les risques et dérives afférents, vous en avez parlé tout à l'heure.

Notons en outre que les concitoyens frappés par cette situation sont majoritairement des femmes, ce qui constitue un autre point d'achoppement et de détérioration des conditions de vie des personnes porteuses de handicap et de fragilisation de leur situation qui appelle notre vigilance.

Être partie prenante d'un ménage implique de pouvoir apporter sa quote-part dans sa gestion journalière.

Quant à la faveur d'un mieux-être financier, il devient impossible pour le conjoint handicapé de participer valablement à la tenue et à la vie du foyer. Il est loisible à cet égard de saisir l'impact délétère sur son soi intérieur et sa construction sociale.

Certains relatent et déplorent de voir parfois choisir entre vivre leur vie de couple et/ou perdre ou gagner leur indépendance financière.

Pour combler cette lacune et juguler ce qui est devenu une crise, la gauche, rappelons-le, à travers Mme Marie George Buffet et du PCF, avait déposé une disposition de loi visant la suppression de la prise en compte des revenus du conjoint dans la base de calcul de l'AAH.

En raison d'une certaine technicalité, elle n'a pas pu franchir l'étape de l'Assemblée nationale, il a fallu attendre février 2020 pour qu'elle soit adoptée en première lecture.

À l'occasion du passage du texte au Sénat en mars 2021, Mme Véronique Marie-Bernadette Tixier a introduit une pétition pour un nouveau calcul de l'AAH autour de la désolidarisation des revenus pour le paiement de ladite allocation. Comme M. Martin le soulignait, elle a recueilli plus de 100 000 signatures, ce qui était nécessaire pour provoquer un nouvel examen.

Après une modification de la Commission des Affaires Sociales du Sénat formée à cet effet, une version actualisée a été amendée, adoptée et votée par le Sénat. La proposition devrait repasser le 17 juin prochain devant des députés. C'est la raison pour laquelle, au-delà du contenu et du périmètre de la délégation handicap, je soutiens ce vœu et je vous incite et vous invite, chers collègues, y compris ceux de l'opposition, mais d'après ce que disait M. Martin tout à l'heure, je pense qu'il va œuvrer dans le même sens, en vue de permettre une meilleure appréciation et inclusion des personnes qui font face aux handicaps dans notre société.

Je vous remercie de votre attention.

Mme le MAIRE. - Merci. Madame Bidault, je vous donne la parole.

Mme BIDAULT. - Merci Madame le Maire.

Au nom du groupe communistes et citoyens, je tenais à intervenir sur ce vœu sur l'AAH. Ce vœu et

la mobilisation associative et citoyenne en cours méritent notre soutien sans faille et enthousiaste.

Je me réjouis bien sûr aussi qu'il fasse écho à un projet de loi présenté par Marie-George Buffet au nom des députés de la gauche démocratique et républicaine dès mars 2018. Nous le soutenons d'autant plus qu'il répond à des besoins nationaux et locaux.

Il s'inscrit aussi particulièrement dans notre politique municipale de prise en compte des droits et besoins des personnes en situation de handicap.

Lorsqu'un ou plusieurs membres du foyer sont porteurs de handicap, les difficultés sociales et financières sont souvent accrues.

Pour les familles, les aidants, le rôle d'accompagnement doit être soutenu, ne pas leur incomber seul sans aide de l'État.

Il y a aussi urgence à agir contre les nombreuses discriminations que peuvent subir les personnes handicapées et, en premier lieu, sur le plan du travail comme l'a souligné Mme la Maire. Être en situation de handicap, c'est également avoir des dépenses supplémentaires chaque mois. Or, j'aimerais insister sur le mode actuel de calcul de l'AAH qui prend en compte les revenus du conjoint, il est profondément injuste et contribue à l'isolement social des personnes concernées et de leur entourage.

Son individualisation, telle que le prévoit la proposition de loi qui arrive en débat à l'Assemblée Nationale en juin, est donc une mesure de justice sociale en faveur de l'autonomie financière des bénéficiaires. Elle mérite d'être largement soutenue. On ne comprendrait pas que le Gouvernement s'obstine à refuser l'adoption de ce texte.

Le groupe communistes et citoyens approuve pleinement ce vœu qui va dans le sens de plus de droit pour toutes et tous et d'un accès de tous les citoyens à un revenu décent.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci.

D'autres personnes souhaitent-elles intervenir ?

Mme MEKER. - Quelques points un peu techniques mais très éclairants. J'espère que ce sera très fortement débattu lors de cette proposition de loi. Ce n'est pas gagné, il faut vraiment signer cette pétition qui est encore en ligne.

L'argument de la Ministre pour refuser cela était de dire : individualiser cette ressource empêcherait d'avoir un plafond élevé pour un couple d'adultes handicapés, ce qui est profondément discriminant car quand il s'agit d'un couple composé que d'une personne handicapée sur les deux, d'un seul coup, la personne handicapée perd son allocation.

Je pense que cela va être examiné. En tout cas, cela vaut le coup de se mobiliser très fortement pour toutes les raisons qui ont été indiquées. C'est tellement vrai que c'est tout de même la première fois qu'une pétition pousse le Sénat, qui vient assez récemment de mettre en place ce site de pétitions, à avoir cette position très novatrice, mais il lui arrive quelquefois d'encourager fortement Marie George Buffet à porter, au nom de son groupe, des propositions de loi.

Il faudrait vraiment gagner. Je pense que c'est inadmissible, c'est une discrimination totale et les arguments avancés par la Ministre n'ont vraiment que peu de poids et peu de bon sens. J'espère que l'on va réfléchir d'ici là.

Une information locale : je sais que notre députée Laurianne Rossi a voté contre avec le petit groupe de personnes de la République en marche présents ce jour-là quand les députés se sont mis, aussi à l'Assemblée, à faire passer l'amendement qui n'a pas été retenu, qui a été débouté.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci.

Madame Kadouci, à vous.

Mme KADOUCI. - Merci Madame le Maire.

Madame le Maire, nous vous faisons l'économie du suspens car, sachez que le principe du calcul de la AAH fait l'objet d'un désaccord au sein de la majorité. Néanmoins, nous voterons ce vœu car notre groupe ne souhaite plus que l'AAH soit conditionnée aux ressources.

Nous soutenons fortement ce vœu.

Mme le MAIRE. - Merci. Mme B. Canal m'a demandé la parole.

Mme B. CANAL. - Oui, Merci Madame le Maire. Bonsoir à tous.

Je souhaite intervenir pour apporter quelques informations supplémentaires à ce qu'a mis en avant Mme Meker.

Effectivement, un travail est en cours. Le coût est un des éléments mis en avant pour essayer de discriminer cette pétition du point de vue solidarité et par rapport aux autres groupes sociaux.

En première lecture, le projet faisait état d'un coût de près de 20 Md€ et, par rapport à la proposition des sénateurs, c'est descendu à moins d'un milliard. Cela veut dire quelque part que lorsqu'on le veut, on le peut. On peut trouver les voix. Je me réjouis que le groupe LREM s'entende pour voter ce vœu car il est clair que le besoin, dans notre société, d'accompagner les personnes en situation de handicap n'est pas à prouver. Nous avons déjà discuté des difficultés que ces personnes ont à ne serait-ce que faire connaître leur situation par peur d'être discriminés.

Pouvoir leur donner cette opportunité pour garder leur indépendance financière à l'égard d'un conjoint est primordial à cette époque où nous sommes tous en train de travailler et d'œuvrer pour l'indépendance de tout un chacun.

Merci.

Bonne soirée.

Mme le MAIRE. - Merci.

J'ai compris que c'était un vote unanime et je vous en remercie.

M. Martin souhaite dire un mot car son micro ne fonctionnait pas lors de l'installation de Mme Chirinian.

M. MARTIN. - Oui. Merci Madame le Maire. Effectivement, au début mon micro ne marchait pas, je n'ai donc pas pu intervenir.

Je souhaitais remercier Valérie Focard pour tout le travail qu'elle a accompli pendant de nombreuses années en tant que commerçante pour aider les habitants et soutenir la cause des commerçants. Elle a œuvré avec son mari.

Je tiens aussi à la remercier tout particulièrement pour avoir cru en notre projet Mieux vivre à Bagneux et surtout pour avoir eu le courage de s'engager en tant que commerçante. Ce n'est pas évident, les commerçants ont beaucoup de mal à vouloir s'engager. J'en suis très fier.

Par la même occasion, je veux souhaiter la bienvenue à Joëlle Chirinian dans notre groupe. Vous la connaissez. C'est une Balnéolaise depuis plus de 20 ans.

Elle a une bonne expérience politique car elle était au Conseil municipal à la dernière mandature. C'était les deux petites interventions que je souhaitais faire en début de conseil.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci.

Je remercie Mme Focard de Fontefiguières d'avoir siégé un an au Conseil municipal et réaffirmer à Mme Chirinian que nous sommes heureux de la retrouver.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le 30 juin à 20 heures. C'est un mercredi. Le mardi, nous avons conseil de territoire.

Nous espérons pouvoir faire notre Conseil municipal en présentiel, ce qui sera plus facile, mais il nous appartient de trouver une salle pour nous accueillir car la salle Léo Ferré est occupée par le centre de vaccination et nous pensons que notre salle des mariages est un peu étroite.

L'administration communale est en train de réfléchir à proposer d'autres options.

Nous essaierons de faire une séance du Conseil municipal en présentiel.

Je vous souhaite une bonne soirée.

À très bientôt. Au revoir à toutes et à tous.

(La séance est levée à 22 h 27.)